

Séance de la soirée du 27 novembre 2007

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente de commission
 Mme JUDY GOLD, commissaire
 M. WEBER LAURENT, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 novembre 2007, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

MOT DE LA PRÉSIDENTE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE MARIE-ANDRÉE BEAUDOIN
RESPONSABLE DE LA FAMILLE AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF 2

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

REGROUPEMENT DES CPE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
JULIE AUDET, GEORGETA BATOG 4

QUÉBEC EN FORME
BERTRAND TURBIDE 20

COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE,
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION DU MTL MÉTROPOLITAIN,
ALTERGO et SOCIÉTÉ LOGIQUE
THÉRÈSE COLIN, MARIE-CLAUDE GAGNON 34

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE MONTRÉAL
LOUIS DROUIN, FRANCINE TRICKEY 54

PROJET MONTRÉAL
ÉMILIE THUILLIER..... 69

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
NICOLE BOILY 77

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation publique, qui est la première d'une série de séances au cours desquelles nous entendrons vos commentaires et opinions sur le projet d'action famille de Montréal.

10 On commence un petit peu en retard parce qu'on attend madame Marie-Andrée Beaudoin, mairesse de Ahuntsic–Cartierville. Et on a décidé, si on voulait finir à une heure raisonnable, de débiter de toute façon et, quand elle arrivera, je lui céderai la parole.

15 Alors, mon nom est Jocelyne Beaudet. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal et la présidente de l'Office m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée de madame Judy Gold, à ma gauche, et de monsieur Weber Laurent, à ma droite, qui sont également commissaires additionnels à l'Office.

20 L'équipe de la commission comprend deux analystes: madame Stéphanie Espach, qui est analyste principale et coordonnatrice, et madame Hélène Bilodeau. Nous avons aussi monsieur Éric Major, assistant à la recherche, et madame Anik Pouliot, responsable de la logistique. Et ce soir, nous avons, messieurs Nhat Tan Le et Lazar Aguiar à l'accueil.

25 La première partie de la consultation publique est pour les citoyens un moment où on vient s'informer sur le projet. Et nous avons tenu des séances et trois ateliers thématiques, fin octobre et début novembre.

La deuxième partie de la consultation, qui débute ce soir, a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion, d'émettre leurs commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet de Plan d'action famille.

30 Les responsables de la Ville et des arrondissements n'ont aucun rôle particulier à jouer dans cette partie. Ils sont invités, s'ils le souhaitent, à assister à la présentation des mémoires, à prendre connaissance des points de vue qui sont exprimés sur le projet.

35 La Ville aussi a un droit de rectification, si c'est nécessaire, sur des faits erronés qui seraient cités mais pas sur une argumentation en regard de certaines propositions ou opinions exprimées, seulement sur des faits.

40 Je vous signale que l'assemblée, en fait toutes nos assemblées sont enregistrées. C'est madame Lise Maisonneuve qui s'occupe de la sténotypie. Et c'est monsieur Yvon Lamontagne qui est à la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription écrite sont mis à la disposition du public dans le site Internet de l'Office, en général quatre à cinq jours après chaque séance.

Ce soir, la séance va se dérouler...

45

Voilà, madame Marie-Andrée Beaudoin. Alors, je continuerai à vous expliquer comment on va procéder plus tard.

50

Bonsoir, Madame Beaudoin. Alors, madame Beaudoin, mairesse de Ahuntsic–Cartierville et responsable de la famille au sein du comité exécutif, désire nous adresser quelques mots. Je vous laisse la parole.

Mme MARIE-ANDRÉE BEAUDOIN :

55

Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tout le monde! Je reconnais des visages encore une fois des gens assidus qui suivent ce dossier avec intérêt. Je suis très heureuse d'être avec vous ce soir pour marquer... en fait, c'est la fin des séances de consultation publique qui portent sur le Plan d'action famille de Montréal.

60

Le plan d'action, qu'on a baptisé *Montréal, ville avec enfants*, a pour objectif d'identifier les orientations et les priorités pour que Montréal soit plus que jamais une ville où l'on aime vivre avec des enfants. Évidemment, cet exercice ne peut se faire que par la collaboration étroite avec les citoyens de Montréal et, bien sûr, tous les partenaires aussi.

65

Vous savez, la famille, c'est notre avenir à tous. Les jeunes familles et les jeunes qui formeront bientôt une famille sont les premières cibles de ce plan d'action qui porte sur deux ans. Montréal souhaite ainsi consolider et développer la qualité de vie des familles qui vivent actuellement sur son territoire.

70

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont inscrites pour nous faire part de leur opinion. À ce jour, il y a - on m'écrit ici une douzaine de mémoires, mais c'est beaucoup plus que ça. Je pense qu'il y en a d'autres qui sont arrivés récemment, qui ont été déposés à l'Office. Alors, l'administration municipale tient à remercier les citoyens, les citoyennes, les organismes et tous les partenaires d'avoir contribué de façon étroite à la rédaction de ce plan d'action.

75

80

Alors, j'en nomme ici quelques-uns, parce qu'il y en a plusieurs : bien sûr, le Forum jeunesse de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie, Québec en forme, le Comité régional des Associations pour la déficience intellectuelle, le CRADI, le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, l'Agence de santé, le Conseil des montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal, la Table de concertation des aînés, le Regroupement des CPE de l'île de Montréal, le Centre 1, 2, 3 Go!, Sports loisirs de l'île de Montréal, la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent, la CSDM, Commission scolaire de Montréal et bien d'autres.

85

Mais, bien sûr, je remercie particulièrement les citoyens qui, à titre individuel, les citoyennes, ont déposé des mémoires et aussi toutes les familles montréalaises qui ont contribué à cet exercice.

90

Je souligne aussi, bien sûr, le travail dynamique des membres de l'Office de consultation publique, qui ont eu de très bonnes idées pour rendre ce dossier plus accessible aux Montréalaises et aux Montréalais. Parce que, vous savez, on essaie de faire un peu différemment parfois. Je crois qu'un des mandats très important de l'Office, c'est de s'approcher de la population, de rendre par tous les moyens possibles accessibles toutes les informations, mais aussi de pouvoir recevoir tous les avis, tous les mémoires. Alors en particulier la mise en place de votre forum sur le site Internet, à mon avis, c'était une initiative intéressante qu'il faudrait renouveler.

95

100

Alors, je rappelle que le Plan collectif d'action famille, qui est soumis à la consultation, prend son ancrage dans les arrondissements. Quand, par exemple, l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville ou celui de Verdun ou de Saint-Léonard travaillaient à l'élaboration de leurs plans locaux d'action famille, nous étions là pour les écouter et mieux arrimer notre Plan d'action collectif.

105

Montréal mise sur les familles. *Montréal, ville avec enfants*, c'est un projet porteur, j'en suis convaincue. Pour l'administration montréalaise, l'épanouissement de nos enfants et de nos familles, c'est très important. Les enfants sont ce que nous avons de plus cher et de plus précieux. C'est notre avenir à tous et à toutes dans cette ville.

110

Alors encore une fois, en terminant, je veux vous remercier pour votre précieuse collaboration. Je sais que ce soir nous entendrons des propositions très intéressantes. Ce n'est pas tout le monde, je pense, qui présente son mémoire. Vous en avez reçu que nous pourrions donc prendre connaissance sous peu. Alors, merci encore une fois et je pense qu'on va pouvoir très prochainement...

115

Notre objectif est toujours, à ce jour, enfin l'échéancier reste le même, qu'en février 2008, donc très bientôt, la Ville de Montréal adopte par le conseil municipal la politique, donc l'ensemble des trois éléments. Les plans d'action locaux sont en très bonne voie d'être adoptés par l'ensemble des arrondissements et les deux autres volets de notre politique familiale sont aussi pratiquement complétés.

120

125

Alors, merci beaucoup de votre générosité et, je dirais, des idées que vous nous partagez ce soir et que toute la population a partagées au courant de tout cet exercice qui a commencé il y a un certain temps déjà. Merci, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

130 Merci, Madame Beaudoin. Ça nous fait plaisir de vous avoir avec nous. Et je peux vous dire qu'on a reçu, oui, de nombreux mémoires, des mémoires de substance. On est en train de remplir l'horaire pour une cinquième séance. Donc, c'est une belle participation et c'est des mémoires qui viennent de tous les groupes de la société; donc, on a quand même une belle fourchette d'idées.

135 Alors, ce soir, la séance va se dérouler simplement de la façon suivante. Je vais d'abord appeler les participants qui ont fait part à l'avance de leur intention de présenter un mémoire. Les personnes qui souhaitent donner leur opinion mais qui ne se sont pas inscrites peuvent le faire auprès des gens qui sont à l'accueil à l'extérieur de la salle. Nous avons un registre à cet effet, qui sera fermé à la fin de la pause.

140 Nous avons six intervenants ce soir qui sont déjà inscrits. Chaque intervenant dispose de dix minutes. Nous avons lu les mémoires afin d'avoir un échange intéressant. Donc, c'est de résumer, quand on présente son mémoire, pour qu'on puisse avoir un peu de temps pour poser des questions.

145 Pour s'assurer aussi d'un exercice démocratique, il importe de maintenir un climat serein, de courtoisie et d'éviter des propos blessants. Donc, exprimer son opinion implique que d'autres aussi ont le droit d'exprimer une opinion parfois différente. Alors, pour cette raison, je ne permettrai aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation.

150 Alors, la parole est maintenant à vous. Nous allons recevoir les personnes inscrites. Et j'invite d'abord le Regroupement des CPE de l'île de Montréal. Bonsoir! Si vous voulez d'abord vous présenter.

155 **Mme GEORGETA BATOG :**

Oui, bonsoir. Je m'appelle Georgeta Batog. Je suis la directrice générale du CPE de la Côte.

160 **Mme JULIE AUDET :**

Bonsoir. Je suis Julie Audet. Je suis membre du conseil d'administration du Regroupement des CPE de l'île de Montréal en tant que parent d'un enfant en milieu familial et également trésorière.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Vous avez la parole.

170 **Mme JULIE AUDET :**

Donc, c'est avec un vif intérêt que le regroupement et ses membres ont pris connaissance du cadre de référence famille et du Plan collectif d'action famille de la Ville de Montréal.

175

D'emblée, le regroupement considère qu'il y a beaucoup à faire et on veut assurer la Ville de notre collaboration. Nous entendons, dans un esprit de partenariat, travailler avec la Ville à la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés en vue de l'amélioration de la qualité de vie des familles et des services aux parents.

180

Pour cette consultation, vous nous avez demandé de réfléchir à trois questions : donc une au niveau des enjeux identifiés, à savoir s'ils sont pertinents; est-ce que le choix des actions était judicieux et quels sont les grands axes un peu d'intervention des partenaires, et c'est à cette première question qu'on voudrait répondre.

185

Donc, le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de promouvoir et de soutenir les services de garde éducatifs sans but lucratif accessibles et de qualité sur tout le territoire de l'île de Montréal.

190

Le regroupement offre des services aux centres de la petite enfance, les CPE, ainsi qu'aux bureaux coordonnateurs qui coordonnent et offrent un soutien aux services éducatifs offerts par les responsables d'un service de garde en milieu familial. Le regroupement participe également à la mise en place de mesures de soutien à l'égard des CPE situés dans des milieux défavorisés et effectue la surveillance des grands dossiers relatifs aux politiques éducatives et familiales. Il joue donc un rôle capital auprès des enfants et des parents.

195

Fort de nos 170 membres, le regroupement exerce un leadership régional et constitue un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement et de divers organismes impliqués dans les services éducatifs offerts à la petite enfance ainsi qu'auprès des médias.

200

Les membres du regroupement, qui sont principalement des CPE, sont administrés par des conseils d'administration composés majoritairement de parents. Ils ont acquis depuis plusieurs années une expertise tirée d'un processus de consultation propre au milieu dans lequel ils évoluent et au moyen duquel ils sont régulièrement saisis des préoccupations des parents.

205

Les questions soulevées dans le cadre sont donc des sujets sur lesquels nos membres réfléchissent déjà depuis plusieurs années. Nous avons vraiment acquis une

210 expertise à ce sujet.

215 Considérant la nature du travail du regroupement, son expertise, nous avons été déçus de constater que le Regroupement des CPE n'était pas reconnu dans les documents de consultation comme des partenaires de premier plan. Il faut se rendre à l'évidence que nos préoccupations des familles sont au coeur de nos activités et que nous avons acquis une expertise dans ce domaine.

220 Les garderies sont mentionnées dans le cadre de référence sous la section des acteurs, mais pas tant pour soulever l'apport comme partenaire que pour dire qu'il manque de places et demander au gouvernement de financer davantage. C'est sûr qu'on est en accord avec ça. Sauf que nous, notre recommandation va beaucoup plus dans le sens d'une reconnaissance du regroupement comme partenaire privilégié.

225 Alors, on avait deux recommandations dans notre mémoire en ce sens. La première, c'était que le regroupement recommande que le cadre de référence soit modifié de manière à ce que les services de garde soient reconnus comme partenaires de premier plan dans les services de proximité aux familles.

230 Et le deuxième, c'est que le regroupement recommande à la Ville d'inclure le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal à titre de membre officiel du Chantier famille. Nous sommes vraiment intéressés à pouvoir collaborer davantage dans les travaux futurs qui auront trait à toutes les questions concernant la famille.

235 La deuxième question que vous posez en plus, c'était au niveau des enjeux. Alors, plusieurs des enjeux présentés dans les deux documents de consultation constituent des jalons présumant de la bonne volonté de la Ville d'orienter ses décisions et ses actions vers l'amélioration de la qualité de vie des familles, qui représentent une partie importante de ses citoyens. Le regroupement émet cependant quelques réserves quant au peu de place donné à la conciliation famille-travail-études et la situation aussi de pauvreté que plusieurs familles vivent à Montréal.

240 Un des volets au centre des préoccupations des familles est effectivement la conciliation famille-travail-études. Cet aspect de la vie quotidienne des familles n'est pas présent parmi les enjeux identifiés dans les documents de consultation. Pourtant, on peut se rappeler que ça a été soulevé. Ça a été soulevé par la Conférence régionale des élus de Montréal, qui disaient dans un avis que... ils avaient émis un avis régional pour une politique de conciliation famille-travail-études justement afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles, qui est un point important dans l'exercice que vous faites présentement.

250 Donc, à ce sujet, le regroupement recommande que le cadre référence famille

inclut un programme de conciliation famille-travail-études accompagné de mesures particulières au plan d'action. Les mesures particulières, ça pourrait être au niveau des heures d'ouverture des services sportifs et culturels, avoir une harmonisation et permettre aux familles, peu importe leurs contraintes de travail ou d'études, de pouvoir accéder avec les enfants à des périodes libres de sports ou de loisirs.

L'autre enjeu, qui est aussi important dans la réalité montréalaise, est la persistance et l'évolution de la pauvreté chez les enfants et la famille. Plusieurs rapports émis au cours des dernières années en relatent le triste bilan et évoquent la nécessité d'intervention.

Vous avez mentionné quelques actions dans votre plan. Mais nous, on voudrait, en fait, souligner davantage. Donc, le regroupement recommande de tenir compte de la pauvreté des enfants à Montréal par la mise d'un programme à l'intérieur du cadre de référence, accompagné de mesures particulières au plan d'action, donc bien faire ressortir l'impact de la pauvreté.

Je vais laisser ma collègue parler du troisième point.

Mme GEORGETA BATOG :

Voilà, moi, je vais continuer avec le choix des actions privilégiées et je voudrais souligner le fait qu'on appuie avec satisfaction plusieurs actions qui sont inscrites dans le Plan d'action famille. Toutefois, nous déplorons le fait qu'il n'y ait pas d'actions spécifiques envisagées pour les CPE. Et par exemple, on parle au niveau de la sécurité routière et le déneigement prioritaire.

Nous présentons dans le mémoire 14 recommandations qui devraient être inscrites au Plan collectif d'action famille afin d'améliorer l'accessibilité au service de garde à but non lucratif, installation en milieu familial, ainsi que la qualité de l'offre des services aux familles tout en tenant compte de la présence de la pauvreté chez certaines familles et du besoin de concilier les activités familiales, le travail et les études.

Il est reconnu que les deux aspects plus hauts mentionnés, l'accessibilité et la qualité des services, font partie des préoccupations des parents et qu'ils représentent des atouts importants pour inciter les jeunes familles à s'installer et à demeurer à Montréal.

En ce qui concerne les recommandations spécifiques, on les a regroupées en plusieurs catégories. On parle d'abord de favoriser un environnement sécuritaire. Tel que je l'avais mentionné plus tôt, une des recommandations de Regroupement des centres de la petite enfance, c'est d'accroître la sécurité routière autour des CPE par la mise en place réglementaire de limite de vitesse et instaurer le déneigement prioritaire; exemple, comme

dans les écoles et les parcs qui sont spécifiés dans le document, mais pas les centres de la petite enfance.

295 On parle aussi des zones de débarcadère pour les CPE en nombre suffisant et surveillées le plus possible par des agents responsables.

300 Ensuite, dans le même sens, une autre recommandation, ce serait : la traversée des intersections devrait être facilitée par un allongement de la durée des feux verts. Il ne faut pas oublier qu'on a des tout-petits qui doivent traverser la rue et ce n'est pas pareil quand c'est un parent qui traverse la rue accompagné par son enfant ou quand c'est une éducatrice accompagnée par dix enfants à la corde.

305 En ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des parcs pour les 0-5 ans, nos recommandations se posent surtout sur les espaces clôturés, l'équipement modulaire conforme, qui doivent être conformes aux lois et règlements, et avoir une politique uniforme et adéquate d'entretien s'appliquant à tous les arrondissements.

310 Malheureusement, on trouve des situations quand un même parc est géré par deux arrondissements différents, alors la politique de l'entretien n'est pas pareille. On va aller dans la moitié d'un parc et ça va être entretenu et l'autre moitié, ça va être fait peut-être d'une autre manière parce que, comme je vous ai dit, ce n'est pas le même arrondissement. Et à cause de ça, les éducateurs, éducatrices doivent faire eux-mêmes l'entretien des parcs pour s'assurer de la sécurité et de la santé des enfants.

315 En ce qui concerne la qualité de l'offre des services aux familles, les recommandations se situent plutôt au niveau d'instaurer la gratuité pour les enfants et une tarification réduite pour les familles dans les centres sportifs et culturels de la ville. On a l'exemple, en fait, du Jardin botanique; auparavant, c'était gratuit pour des enfants de moins de 5 ans. Ça favorisait beaucoup de sorties pour tous les enfants de l'île de Montréal. Présentement, c'est gratuit juste pour les enfants en bas de 2 ans.

325 Accroître et harmoniser les heures d'ouverture des services sportifs et culturels afin d'en faciliter l'accès de jour tant la semaine que la fin de semaine dans des centres de loisirs et sportifs.

330 En ce qui concerne l'organisation des services de garde existants, les recommandations qui sont formulées se réfèrent à la facilité à l'accès à des locaux gratuits ou abordables pour les groupes communautaires. On a des espaces qui sont restreints. Alors, c'est sûr que pour aller faire des activités autant pour les familles que pour les enfants, on doit se retourner vers d'autres organismes. Si la location de la salle est trop

élevée, on risque de ne pas pouvoir aller chercher des locaux plus spacieux pour les activités pour nos enfants.

335 Dans le même sens, on soulève la question d'avoir des vignettes de stationnement pour les bureaux coordonnateurs qui doivent faire des visites, des contrôles, des surveillances auprès des responsables de services de garde en milieu familial.

340 En l'absence de ces vignettes de stationnement, les gens qui effectuent le contrôle doivent faire souvent le tour des quartiers, le tour de bloc. Ils perdent beaucoup plus de temps en se cherchant une place de stationnement qu'on effectuant leur travail, qui consiste à surveiller la façon dont une personne responsable des services de garde en milieu familial s'acquitte de cette tâche auprès des enfants qu'elle a la garde.

345 Une autre catégorie serait l'accessibilité à de nouveaux services de garde. On a une recommandation en ce qui concerne à faciliter le développement de nouveaux services de garde, de faciliter la procédure administrative pour l'acquisition de terrains, la relocalisation des CPE. Puis dans le même sens, de prendre en compte le développement des CPE dans le Plan d'urbanisme.

350 La fin de nos recommandations, on arrive à la fin, on parle de l'accueil de nouvelles familles. On trouve que c'est extrêmement important de faire un bon accueil aux nouvelles familles. Et c'est pour ça que ce serait bien d'inclure la liste des CPE, des bureaux coordonnateurs, des numéros de téléphone, leur emplacement dans le bottin de ressources ou le bottin d'accueil que la Ville remet aux nouvelles familles.

360 En guise de conclusion, donc nous voulons encore mettre l'emphase sur les deux aspects qu'on trouve prioritaires. D'abord, le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal croit fermement à la concertation et au partenariat pour trouver des solutions qui visent l'amélioration de la qualité de l'offre de services aux familles montréalaises.

365 Et le deuxième aspect, qu'on ne peut pas arriver donc à avoir un partenariat si le Regroupement des centres de la petite enfance n'est pas reconnu comme acteur officiel du Chantier famille mis en place dans le cadre du Plan d'action de la Ville. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

370 Merci, Mesdames. Alors, on a quelques questions d'éclaircissement à vous poser. J'entamerais d'abord la discussion.

À la page 7 de votre mémoire, quand vous parlez d'objectifs concrets visant l'amélioration de la qualité des jeunes familles par rapport au logement, dans le premier

paragraphe, tout à fait en haut, vous semblez avoir regroupé...

375

Mme GEORGETA BATOG :

Excusez-nous. La page?

380

LA PRÉSIDENTE :

7. Vous semblez avoir regroupé les connaissances que vous avez acquises au niveau des conseils d'administration, qui sont des parents. Donc, c'est très important pour nous.

385

Alors, j'aimerais savoir s'il y a des propositions précises par rapport au logement. Parce qu'il y a quand même différents programmes à la Ville, il y a aussi la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Je ne sais pas si ça a été discuté. Est-ce que pour les parents avec qui vous en avez discuté, c'était satisfaisant ou si on s'attend au renouvellement des programmes?

390

J'aimerais avoir un peu plus d'idées sur ce que vous avez discuté à ce niveau-là par rapport au logement. Quelles sont les choses qui accrochent quand vous parlez avec les parents? Parce que vous proposez ici que la Ville réserve une place prépondérante finalement pour surtout les familles à revenu modeste, dans le premier paragraphe juste avant «Au partenariat».

395

Mme JULIE AUDET :

En fait, dans nos recommandations, quand on a repris les recommandations plus liées à la pauvreté, on a abordé plus le terme de la gratuité des services, on a peu repris le logement. Ça a été moins spécifié comme tel. Puis on avait vu que c'était dans votre plan d'action que vous aviez mis déjà des mesures en place. Nous, on n'a pas été plus loin que ça.

405

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour ça que je vous pose la question.

410

Mme JULIE AUDET :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

415

Est-ce qu'il y avait des choses plus concrètes.

Mme JULIE AUDET :

420 Non.

LA PRÉSIDENTE :

425 Monsieur Laurent.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

430 Je crois que vous avez parlé, mettons, d'inclure des CPE dans les nouveaux développements...

Mme JULIE AUDET :

Dans les nouveaux développements, oui.

435 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

... qui devraient se faire, donc qui seraient plus à proximité. Ça, je pense que c'est des éléments de réponse qui pourraient être introduits.

440 **Mme JULIE AUDET :**

445 Et puis il y avait aussi au niveau des fois pour la Ville de faciliter surtout en milieu familial lorsqu'il y a des zones qui sont résidentielles, lorsqu'un responsable de service de garde veut s'installer, veut développer une garderie à but non lucratif à la maison, certains arrondissements ne permettront pas à cette personne-là de l'ouvrir parce que ça devient comme un service.

450 Donc, il peut avoir des facteurs facilitants pour certains quartiers, particulièrement les quartiers souffrant plus de pauvreté. Donc, ce serait un autre exemple aussi au niveau du logement, de permettre aussi d'avoir des CPE soit en installation ou en milieu familial à proximité

M. WEBER LAURENT, commissaire :

455 Vous avez évoqué plusieurs façons de contrôler, mettons, pour la sécurité.

Mme JULIE AUDET :

Oui.

460

M. WEBER LAURENT, commissaire :

465

Moi, je me demande, un CPE, à partir de combien d'enfants, parce qu'il y a des services de garde en milieu familial, des CPE qui ont 80 enfants, donc à partir de quel nombre ou quel barème les questions sécuritaires que vous avez évoquées deviennent applicables?

Mme GEORGETA BATOG :

470

Mais écoutez, je pense que la question, c'est que dans le fond, quand on parle de CPE, il y a très peu de CPE qui ont peu de nombre de places à leur permis. Quand on parle de CPE de petite taille, on parle de CPE de 40 ou de 45 places, et il n'y en a pas beaucoup. La majorité dans le réseau des CPE sont des CPE qui sont considérés, si vous voulez, un peu plus de taille moyenne, qui sont de 60 places, mais qui représentent autour de 80 % du réseau des centres de la petite enfance.

475

Donc, les CPE, comme vous dites, à partir de quel nombre de places, dans le fond, je pense que ceux qui sont moins nombreux, qui ont moins de place, ne sont pas nombreux.

480

M. WEBER LAURENT, commissaire :

En milieu familial?

Mme GEORGETA BATOG :

485

En milieu familial, je sais qu'en milieu familial, c'est différent.

Mme JULIE AUDET :

490

En milieu familial, ça varie entre 6 et 9. Mais c'est sûr que là, on ne demanderait pas un feu piétonnier à chaque. Par contre, vous pourrez voir, il y a des quartiers comme dans le Plateau où dans une même rue il y a quatre... entre deux coins de rue, il y a quatre réseaux responsables de service de garde. À ce moment-là, je pense qu'on pourrait dire: «Bien, il y a une densité critique qui fait en sorte qu'on a besoin de mettre des mesures de sécurité routière.»

495

Mme GEORGETA BATOG :

500

Oui. Ça s'applique dans le même sens pour les CPE aussi. Moi, je viens de Côte-des-Neiges et, à Côte-des-Neiges, il y a beaucoup de CPE. Je pense qu'on est quatre ou

cinq qu'on est regroupés et on a tous à traverser les mêmes rues pour se rendre au parc pour aller à la bibliothèque avec les enfants.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

505

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

510

On va continuer au niveau de la sécurité. Il y a des propositions qui nous ont été faites, et je pense qu'on en parle aussi dans le Plan de transport, où on établirait des corridors sécuritaires.

515

J'étais étonnée de voir qu'il n'y avait rien de prévu par rapport aux CPE, par exemple pour la vitesse quand on se rapproche des écoles. Alors, pour les CPE, il n'y a rien qui existe? C'est exact?

Mme JULIE AUDET :

520

Non.

Mme GEORGETA BATOG :

525

Non, il n'y a rien qui existe.

LA PRÉSIDENTE :

530

Est-ce que vous pouvez envisager, par exemple, des corridors où il n'y a pas de circulation, des zones sans circulation? Parce que dans le Plan de transport on parle de quartier vert. Dans les recommandations, on dit que c'est un modèle qu'il reste à développer.

535

Alors, pour nous, on aimerait savoir si vous avez des propositions précises sur lesquelles on pourrait baser des recommandations à ce sujet-là. Comment vous voyez finalement l'aménagement autour d'un CPE qui serait complètement sécuritaire pour les enfants? Quels seraient les éléments essentiels que vous voudriez voir. À part, par exemple, les feux de circulation qui sont plus longs, j'imagine une réduction de vitesse?

Mme GEORGETA BATOG :

540

Oui.

Mme JULIE AUDET :

545 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

550 Et qu'est-ce qu'il y aurait d'autre? Est-ce qu'il y aurait d'autres points?

Mme GEORGETA BATOG :

555 Il y a aussi, je sais que ça existe pour les écoles, des barrières à un moment donné à la sortie de l'école qui empêche la sortie de l'enfant dans la cour. C'est sûr que les CPE, c'est leur responsabilité de veiller à ce que les enfants soient en sécurité mais n'empêche que, nous, on ne bénéficie pas de toutes ces possibilités-là.

560 Donc, comme je dis, il y a un genre de poteaux qui existent, qui sont installés dans la terre justement pour que les enfants, ça je parle des écoles, quand ils sortent de l'école puis pour qu'ils ne se retrouvent pas carrément dans la rue. Puis on parle surtout pour les CPE qui sont tout près de la rue.

LA PRÉSIDENTE :

565 D'accord, merci.
Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

570 Oui, bonsoir.

Mme JULIE AUDET :

575 Bonsoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

580 J'ai plusieurs questions. Dans le but d'améliorer la qualité de vie des familles, vous recommandez que les services de garde soient explicitement reconnus comme partenaires.

Selon vous, est-ce que l'absence de mention des CPE comme service de proximité est un simple oubli ou, d'après vous, est-ce que ça reflète un manque de reconnaissance des centres de la petite enfance comme institutions importantes dans le milieu? Pourquoi

vous n'êtes pas mentionnés, d'après vous?

585

Mme GEORGETA BATOG :

Pourquoi les CPE ne sont pas mentionnés?

590

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, explicitement comme partenaires, comme vous recommandez dans le cadre de référence.

595

Mme GEORGETA BATOG :

Écoutez, on veut bien croire que c'était juste un petit oubli. On espère.

600

Mme JUDY GOLD, commissaire :

D'accord. Alors, au sujet des questions de sécurité telles que les zones de débarcadère, déneigement prioritaire, limite des vitesses, sûrement des demandes en ce sens ont déjà été faites auprès des instances municipales, au moins de la part de certains CPE individuellement.

605

Comment ces demandes sont-elles accueillies? Y a-t-il une cohérence entre les différentes réponses apportées? J'imagine que des CPE proches de l'arrondissement, qui font des demandes en ce sens, les demandes sont traitées une à une, j'imagine?

610

Mme GEORGETA BATOG :

Oui.

615

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Est-ce qu'il y a une cohérence dans les réponses à ces demandes?

620

Mme GEORGETA BATOG :

Écoutez, moi, je pourrais juste vous donner l'exemple du CPE d'où je viens. Nous, on n'a pas de zone de débarcadère qui est juste pour le CPE. Alors, il y a une zone de débarcadère et c'est une zone de débarcadère mais qui est utilisée par tout le monde, même les personnes qui vont aller chercher un café en face.

625

On n'a rien contre les gens qui veulent boire un café, sauf qu'un parent qui vient le

matin déposer deux ou trois enfants en bas âge, puis il y a beaucoup de neige et puis tu as un peu de difficulté à descendre de ton auto, puis tu ne trouves même pas un stationnement, c'est un peu frustrant.

630 Alors, on a posé des questions à la Ville. Puis c'est sûr, dans notre cas, on s'était dit... on nous avait expliqué que vu qu'on est situés tout près de la rue Côte-des-Neiges, qu'on ne peut pas avoir un débarcadère juste pour nous comme CPE.

635 Mais la question qu'on leur avait posée, c'est pour quelle raison alors, on revient toujours au même, pourquoi il peut y avoir des signalisations pour les écoles, pas pour les CPE? Et pourquoi on ne pourrait pas avoir... c'est un débarcadère. Alors, pourquoi ne pas donner la chance aux parents d'utiliser le service? Puis c'est sûr, tout en étant respectueux les uns envers les autres et puis pas pour monopoliser la place.

640 Alors, c'est juste un exemple concret de ce que vous vouliez savoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

645 D'accord. À la page 14, je ne sais pas si vous avez la même version que nous.

Mme GEORGETA BATOG :

C'est après?

650 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

655 Dans les conclusions. Votre recommandation sur la conciliation travail-famille mentionne à titre d'exemple le peu de temps disponible des parents dans le cadre d'une consultation publique. Vous comprenez que, nous autres, on recherche la participation du plus grand nombre. Toutes les suggestions sont bienvenues.

Est-ce qu'on aurait eu le plaisir d'entendre l'intervention de parents si les délais étaient aménagés différemment? Expliquez-nous ça. Qu'est-ce que vous voulez dire en disant que...

660 **Mme GEORGETA BATOG :**

Qu'est-ce qu'on pense comme parents?

Mme JULIE AUDET :

665 En tant que parents, oui.

Mme GEORGETA BATOG :

670 En tant que parents, on a un parent.

Mme JULIE AUDET :

675 Bien, en fait, c'est au niveau de... les documents, on les a eus. Donc, un mois de
préparation comme parents, c'est peu. Les parents ne seraient pas au courant de la
publication des documents avant deux ou trois semaines souvent avant que ça fasse suite ou
avant qu'on se sente concerné. Donc, après, on arrive un peu à chaud. On n'a pas le temps
de bien se préparer. Je crois que certains parents ont écrit des mémoires. Des gens vont
vouloir peut-être écrire quelque chose de plus court. Mais un mois, c'est quand même peu.

680 Là, je parle en tant que parent. C'est sûr qu'en tant qu'organisme, on a déjà réfléchi
à la question. On a déjà des idées. On a notre opinion. Mais en tant que parents, des fois
on n'est pas préparé. Donc, un mois, c'était assez court. C'était un peu dans ce sens-là.

685 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Alors, s'il y avait eu plus de temps, il y a une bonne possibilité qu'il y aurait plus de
parents qui seraient intervenus.

690 **Mme JULIE AUDET :**

Je le souhaite bien.

LA PRÉSIDENTE :

695 Monsieur Laurent.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

700 Je voudrais juste vous entendre parler, un petit peu élaborer de la question de guichet
unique pour les CPE, comment est-ce que ça pourrait faciliter ou pas les listes d'attente des
parents qui...

Mme GEORGETA BATOG :

705 Il y a déjà des guichets uniques qui facilitent quand même beaucoup la tâche pour les
parents quand ils cherchent une place en CPE, parce que ça leur donne la chance

710 d'être inscrits en même temps sur une liste d'attente pour plusieurs CPE de Montréal. Alors, le parent, il n'a pas besoin de faire le tour au complet de tous les CPE pour voir s'il reste de la place ou non. Et puis ils n'ont pas le temps d'aller visiter tous les endroits.

715 Tandis qu'en ayant des guichets uniques, ils font un appel ou, sinon, ils vont s'inscrire sur le site Internet de ce guichet automatique et puis ils ont accès à plusieurs informations, puis ils ont une chance de plus à avoir une place.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Merci.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question. C'est au sujet des horaires plus flexibles et plus adaptés à vos besoins. Vous parlez, entre autres, pour les piscines. Vous avez un ratio de travailleuses chez vous de combien d'enfants par personne?

725 **Mme GEORGETA BATOG :**

730 Le ratio, en général, donc on parle des enfants de 4 ans et plus, c'est un adulte pour quatre enfants. Et en bas de 4 ans, c'est un... bon, des enfants de 3 ans à 4 ans, c'est un adulte pour trois enfants pour les sortir. Je ne parle pas...

Vous voulez savoir le ratio à l'intérieur du CPE?

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour les sorties.

Mme GEORGETA BATOG :

740 Pour les sorties, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

745 Parce qu'on essayait de voir si les piscines, par exemple, qui n'ont pas de place le matin parce qu'il y a des cours, etc., si c'est réalisable pour vous. Parce que si vous n'avez pas le ratio de travailleuse par enfant pour être acceptés dans une piscine pour des très jeunes enfants, ça ne donnait pas grand-chose de faire ouvrir les piscines le matin. C'était un peu ça où on voulait s'en aller.

750 Alors, est-ce que c'est possible pour vous? Est-ce que c'est réalisable?

Mme GEORGETA BATOG :

Pour aller à la piscine avec les enfants?

755

LA PRÉSIDENTE :

Pour aller à la piscine.

760

Mme GEORGETA BATOG :

Oui. Ça dépend toujours du contexte. C'est sûr que la proximité joue un rôle important. Ce n'est pas tous les CPE qui sont à proximité des centres sportifs où il y a des piscines. Cependant, il y en a qui ont la chance d'être à proximité des pataugeoires dans les parcs en été. Et ça, ça se fait plus facilement.

765

Quoique même encore là, l'horaire des pataugeoires en été, ça débute vers 11 h ou midi et ça finit à 4 h. Puis il ne faut pas oublier que c'est la période de la sieste des enfants qui est entre 1 h et 3 h. Alors, si on calcule le repas qui est servi vers 11 h 30, 12 h, le temps de la sieste, après qu'ils se réveillent, les enfants, ils ne profitent pas beaucoup des pataugeoires en été.

770

Et pour les piscines, encore là c'est sûr qu'il faut avoir des ratios. Pour des enfants de 2 ans, 2 ½ ans, on parle d'un adulte pour deux enfants pour aller à la piscine. Plus ils vieillissent, les enfants, c'est sûr qu'on peut avoir jusqu'à, comme je vous dis, pour les plus vieux qui vont aller à l'école, un adulte pour quatre enfants.

775

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le ratio varie selon les piscines ou si c'est partout la même chose?

780

Mme GEORGETA BATOG :

Mais d'après ce que je sais, c'est sûr que ça dépend de l'organisation de chaque centre sportif. Ce n'est pas partout pareil au niveau des ratios.

785

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça complique un peu la tâche, oui. Au niveau de la participation des CPE, par exemple pour les chantiers locaux, pour le chantier famille, comment vous voulez la représentation? Est-ce que ce serait, à ce moment-là, un regroupement comme vous ou des conseils d'administration ou si vous voulez, par exemple, des représentants du bureau

790

des coordonnateurs? Comment vous voyez votre participation en tant que partenaires? Elle se ferait à quel niveau?

795

Mme GEORGETA BATOG :

Je vais aller à mon point de vue. Après, tu peux y aller.

800

Ce serait au niveau du regroupement. Parce que dans le fond, le Regroupement des centres de la petite enfance arrive à avoir contact avec tous les partenaires dans le réseau, que ce soit le bureau coordonnateur, que ce soit des parents administrateurs comme Julie, que ce soit des CPE. Alors, dans le partenariat, c'est sûr que ce serait préférable d'avoir le regroupement comme organisme. Et lui-même à l'intérieur, il sera capable de s'organiser avec ses propres partenaires.

805

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie beaucoup, Mesdames.

810

Mme GEORGETA BATOG :

Merci.

815

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais maintenant Québec en forme. Alors, c'est monsieur Turbide, j'imagine?

820

M. BERTRAND TURBIDE :

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

825

Monsieur Bertrand Turbide. Bonsoir.

M. BERTRAND TURBIDE :

830

Bonsoir, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les commissaires. Merci d'abord de nous avoir invités et d'avoir invité tout le monde à vous présenter des mémoires plus ou moins volumineux, mais tous intéressants, j'en suis certain.

Pour ce qui est de Québec en forme, le mémoire que nous vous présentons est, je

835 dirais, exclusivement axé sur ce qui nous concerne particulièrement. Québec en forme est
actif dans huit régions du Québec, dont la région de Montréal depuis 2002.

840 Sa mission est de soutenir des communautés qui s'engagent dans le développement
d'abord d'une vision commune, mais aussi dans la mise en oeuvre d'actions durables qui
favorisent une vie saine et active chez les jeunes de 4-12 ans provenant de milieux
défavorisés, et ce, principalement par l'activité physique et sportive.

845 Québec en forme est donc, je dirais, un soutien qui est accordé à des communautés
qui, en concertation, collectivement, associent des intervenants et des organisations qui
sont du milieu municipal, du milieu scolaire, du milieu de la Santé et des Services sociaux,
des organismes communautaires, des organismes sportifs, de centres à la famille.

850 Donc, c'est généralement de douze à quinze personnes qui sont autour d'une table
dans un quartier, autant d'organismes qui ont une mission qui s'adressent à des enfants avec
des objectifs ou une mission éducative particulièrement, et qui ensemble réfléchissent à la
situation des enfants, à leurs besoins en termes d'activités physiques et sportives, à l'offre de
services qui existe déjà dans le quartier, parce qu'avant Québec en forme il se faisait déjà
des tas de choses et il s'en fait encore, et comment le soutien accordé par Québec en forme
peut venir contribuer à améliorer les points faibles de cette offre de services globale dans un
quartier. Alors, ça procède généralement de cette façon-là.

855 Actuellement, Québec en forme soutien huit communautés locales dans des milieux
ou des secteurs plus défavorisés. Via donc ces comités locaux, qui sont le fruit de la
mobilisation des acteurs dont je parlais, nous rejoignons actuellement plus de 20 000 enfants.
Et ces enfants-là sont rejoints en très grande partie en milieu scolaire, donc des écoles
860 primaires puisqu'on parle des enfants de 4 à 12 exclusivement, mais aussi à travers des
organismes communautaires, et le plus souvent par les deux.

865 Les activités se réalisent pour la plupart en milieu scolaire, mais sont organisées et
animées par des intervenants qui viennent d'organismes communautaires du milieu,
d'organismes sportifs qui ont déjà des employés, et ces employés-là sont mis à contribution
donc de ces activités qui se réalisent pour une bonne part en milieu scolaire.

870 Vous allez nous demander pourquoi en milieu scolaire? Parce que c'est le lieu où on
est sûr de rejoindre tous les enfants, sans exception. Si on s'adressait à un centre
communautaire ou à un autre, à une forme d'association quelconque, le loisir associatif au
Québec et sportif rejoint, grosso modo, généralement pas beaucoup plus de 20 % des
enfants. Et souvent, ce sont les enfants qui en ont peut-être le moins besoin de soutien
particulier. Or, c'est plus l'autre 80 % qui nous intéresse et peut-être plus particulièrement le
dernier 20 % où les enfants sont très peu actifs.

875

Puis là, bien, je ne vous ferai pas le bulletin de nouvelles des derniers mois, mais avec des problèmes de santé précoces d'obésité, de diabète précoce, etc., etc. Or, ce sont particulièrement ces enfants qu'on invite à bouger et c'est la concertation des partenaires qui y arrive le mieux.

880

Les quartiers dans lesquels on est actuellement sont ceux de Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville, Côte-des-Neiges, Hochelaga-Maisonneuve, Lachine, Montréal-Nord, Parc-Extension et Saint-Michel.

885

Si vous permettez, je vais vous faire une petite parenthèse, qui n'est pas dans le document. J'en parle entre parenthèse, parce qu'il s'agit de futur Québec en forme, mais qui nous pend au bout du nez dans les prochaines semaines ou les prochains mois, à tout le moins après les Fêtes, suite à l'adoption de la Loi 1 au printemps, au mois de mai, et à l'adoption d'un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et

890

André Chagnon.

895

Un projet de 400 M\$ sur dix ans d'investissement, donc 40 M\$ par année pour le Québec, fera de Québec en forme, je dirais, une version 2, où 75 % de ces argents-là ou de ces investissements seront exclusivement offert à des communautés qui s'engagent à travailler collectivement à améliorer donc, je dirais, la santé et le niveau, je dirais, ou les saines habitudes de vie chez les enfants. Et là, les paramètres vont se modifier un peu. Alors, je vous les donne très rapidement.

895

900

Le futur Québec en forme, et c'est dans le protocole d'entente très clairement inscrit, passera donc d'une clientèle 4-12 ans à une clientèle 0-17 ans, donc tout ce qui touche petite enfance, préscolaire, primaire et secondaire. Or, ça, c'est un pas immense.

905

Passera aussi d'une clientèle exclusivement venant de milieux défavorisés à une clientèle universelle, mais où on gardera une priorité pour les milieux défavorisés, donc un soutien particulier au plan financier et au plan de l'accompagnement pour les milieux défavorisés. Et on passera d'une problématique ou d'une thématique plutôt liée à l'activité physique et sportive, à deux thématiques visant les saines habitudes de vie qui sont: un, l'alimentation et, deux, l'activité physique et sportive tel que c'était.

910

Alors, vous voyez, ce sera de nouvelles dimensions. Mais je dirais les principes de base demeurent les mêmes. Tout ça sera concocté localement, petit quartier par petit quartier, autour d'une table d'acteurs qui se concertent entre eux pour regarder la situation, se donner une vision, voir les faiblesses de l'intervention, et essayer de procéder au mieux et collectivement à combler les manques, les déficits ou les espaces, les lieux, les temps où les enfants qui en auront le plus besoin et qui seront les moins bien desservis.

915

920 Dernier paramètre de cette nouvelle dimension, les parents sont au coeur du nouveau protocole d'entente. C'est inscrit à plusieurs reprises. Il ne s'agit plus d'une entente qui concerne exclusivement les enfants, mais il est très clairement écrit que cette entente concernera à la fois les enfants et leurs parents.

925 Alors, donc, dans le contexte de ce qui nous concerne plus particulièrement, la réponse aux trois questions qui nous étaient adressées serait, grosso modo, et de façon simple la suivante. D'abord, au niveau des enjeux, on croit que les enjeux reliés au défi qui a été identifié sont bien définis. Le travail de collaboration qui a été fait d'une part entre les élus, les professionnels, les citoyens, les consultations qui ont eu lieu, pour nous en tout cas, semble avoir porté fruits, puis le document qui a été présenté en fait foi.

930 Deuxième élément, on l'appellerait «des actions globales et durables». Le choix des cinq actions, noyaux urbains, habitation, circulation, transport, sécurité publique et culture, loisirs et sports, est à notre avis bien éclairé. Ces actions pourront toucher à la fois les milieux, les conditions et les habitudes de vie, trois composantes pour nous essentielles de ce qu'on pourrait appeler des environnements favorables : les milieux où on pourrait faire référence à des éléments plus environnementaux; des conditions de vie qui sont les conditions de vie des gens qui y vivent dans ces environnements, alors leurs conditions économiques, le logement, etc.; et finalement les habitudes de vie, c'est la dimension qui nous préoccupe plus particulièrement à Québec en forme et sur lesquelles va porter la suite de nos propos.

940 Mais soyez certains que nous sommes très sensibles, je dirais, à l'interrelation de ces trois dimensions. On pourrait travailler très fort sur les habitudes de vie, mais si le milieu au plan environnemental et au plan des conditions de vie des personnes n'est pas adéquat, on risque de travailler pour rien. Alors, oui, nous, on se concentre sur les habitudes de vie, mais on est très conscients que tout ça fait partie d'un grand ensemble et il faut se préoccuper des trois dimensions.

950 Troisième élément, Québec en forme en soutien aux communautés locales. Je l'ai déjà mentionné. Lorsque j'ai mentionné les chiffres de participation tout à l'heure, je voudrais vous dire que l'organisation Québec en forme elle-même n'a pas d'employés ni d'investissements au niveau local autres que du soutien financier et de l'accompagnement à des communautés locales.

955 Donc, tout ce qui se fait au plan local appartient aux communautés, ne relève pas de Québec en forme. À la limite, ça pourrait s'appeler autre chose que des «projets de Québec en forme». Ça pourrait s'appeler, je ne sais pas, moi, «Ahuntsic en forme» ou «Bordeaux-Cartierville en forme» ou peu importe.

Pour nous, il n'y a pas de label. Il n'y a pas non plus de prétention à s'enligner vers

960 cette dimension-là. On est là pour soutenir les communautés qui veulent travailler collectivement autour de la mission dont je vous ai fait part tout à l'heure. Donc, cette initiative soutient déjà des communautés locales grâce à l'implication de tous les partenaires locaux et supralocaux.

965 Pour nous, lorsqu'on parle de communautés locales, on fait une distinction entre le local et le supralocal. Dans tous les quartiers de Montréal, l'expérience qu'on vit nous dit il y a comme trois niveaux d'intervenants supralocaux avec lesquels les communautés locales interviennent quotidiennement : la municipalité ou l'arrondissement plutôt, le CSSS et les CLSC au niveau des services sociaux et le réseau de la CSDM lorsqu'on est sur le territoire de la CSDM ou la Commission scolaire elle-même.

970 Pour nous, ces trois niveaux d'intervention là ne sont pas nécessairement de niveau régional, mais plutôt supralocal et collés quotidiennement. Et on se rend compte que ce sont eux qui souvent font la différence entre la réussite ou non de nos activités, parce qu'ils sont pourvoyeurs de ressources matérielles d'infrastructures, d'entretien de ces infrastructures, de 975 ressources humaines, d'appui, de conseillers au quotidien, etc. Et cette proximité-là entre le local et le supralocal, pour nous, est très précieuse et on vit des expériences vraiment intéressantes, d'autres décevantes, mais il y a de la place à s'améliorer.

980 Donc, la mise en place des plans locaux d'action famille dans les arrondissements dès 2008 devrait fournir aux comités locaux des informations qui permettraient de mieux prioriser leurs interventions en fonction des besoins des enfants.

985 En fait, ce qu'on dit dans ce paragraphe, c'est, d'un côté, je pense que tous les comités locaux seront prêts demain matin à travailler de pair avec les gens qui souhaiteront s'investir au niveau du développement, je dirais, d'un plan d'action local au regard de l'intervention auprès des familles. Et d'autre part, une fois que ce plan-là va être adopté, bien, son contenu devrait éclairer les orientations et l'offre de services des organismes qui gravitent autour de Québec en forme dans chacune des communautés.

990 Nos principales préoccupations sont orientées vers le mieux-être, bien sûr, des enfants, mais aussi vers un meilleur accès aux infrastructures et aux aménagements. Pour ce faire, nous misons sur la mobilisation, la concertation au sein des communautés pour réaliser des actions concrètes et durables, pour circonscrire adéquatement nos préoccupations en lien avec notre mission, nos objectifs.

995 Nous avons donc identifié quatre préoccupations et je vais vous les présenter l'une après l'autre.

La première, ça concerne les espaces de mobilisation et de concertation. Alors, sur

1000 le territoire de Montréal particulièrement, ça se vit ailleurs en province, je crois, mais plus
intensément à Montréal, se sont développées au cours des dernières années, sinon de la ou
les dernières décennies, au plan local et microlocal, des tables de concertation sectorielles,
multisectorielles en petite enfance pour les 7-12, pour les 12-17, etc., des tables de
1005 concertation thématiques aussi en alimentation, en activités sportives, etc., etc. Mais il s'est
aussi développé au cours des dernières années des tables multisectorielles, il y en a 31 dans
les quartiers de Montréal, soutenues à la fois par la Ville, Centraide et la DSP.

Pour nous, ce sont des acteurs incontournables. Lorsque Québec en forme veut
soutenir un quartier à réfléchir et à développer une programmation en offre de services aux
1010 jeunes et éventuellement à leur famille, on ne veut pas partir à zéro, on essaie de s'appuyer
sur ce qui existe.

Et pour nous, il en va de la responsabilité de tous les partenaires d'essayer de
soutenir ces tables multisectorielles qui, au bout de la ligne, vont faire en sorte qu'on va
1015 arrêter de réfléchir ou on va réfléchir moins de façon saucissonnée à la clientèle jeune famille
pour dire: «Bien, on pense aux enfants de 0 à 4 et ensuite de 4 à 6, de 6 à 12 », puis qui fait
le lien? Qui essaie de réfléchir en termes de continuum? Et ça, pour nous, c'est un élément
extrêmement important.

Et je dirais que le soutien de tous les partenaires, y compris de la Ville et de Québec
en forme, à ces espaces de réflexion, à ces lieux de réflexion qui transcendent les secteurs
et les problématiques, pour nous, est essentiel. C'est nouveau. Je dis souvent, il y a un
1020 nouveau métier qui est sorti de ces tables de concertation, c'est les coordonnateurs de tables
de concertation.

Il y en a en place depuis peut-être une dizaine d'années. C'est un espace qui n'était
pas couvert avant, ça n'existait pas. On avait des intervenants, des travailleurs de rue, des
conseillers, des intervenants directs auprès des enfants, des professeurs, des enseignants.
1025 Mais être coordonnateur d'une table de concertation multisectorielle dans un quartier, c'est
un nouveau métier. Ça demande des compétences particulières, on y reviendra. Et je
1030 pense que ces organisations-là et les gens qui y travaillent pour coordonner l'ensemble des
acteurs méritent une attention particulière et un soutien en termes de formation et de
développement.

Préoccupation numéro 2, transport actif et sécuritaire. Comme nous l'avons
manifesté déjà dans un petit mémoire qu'on a présenté à la Commission du conseil
d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en septembre dernier,
au nombre des priorités et des préoccupations régionales identifiées avec l'ensemble de nos
1035 partenaires montréalais, d'une part, les bienfaits d'aller jouer dehors pour les enfants mais
aussi le manque d'infrastructures sportives intérieures amènent les
1040

partenaires locaux à proposer des alternatives comme celles liées au transport actif.

1045 Pour nous, c'est une avenue extrêmement intéressante qui fait que quotidiennement des enfants bougent, ce que les enfants d'autres générations faisaient avant à pied et qu'ils font malheureusement trop souvent aujourd'hui en autobus scolaire ou en voiture avec leurs parents. Je pense que, collectivement, il faudrait essayer de poser des gestes qui fassent en sorte qu'on revienne le plus possible et de façon sécuritaire à la possibilité que les enfants puissent, été comme hiver, marcher ou se rendre à bicyclette de leur lieu de résidence à l'école, mais aussi vers les lieux collectifs, les centres communautaires, les parcs, etc.

1050 Et là, je n'entrerai pas dans les détails de tous les aménagements, d'autres partenaires vous en parleront. Mais pour nous, lorsqu'on parle d'activités physiques et sportives, on ne parle pas exclusivement d'activités collectives sportives. C'est d'abord important que les enfants bougent. Il y a un problème fondamental important au fait que les enfants ne bougent pas suffisamment, qui est tout aussi important que les problèmes d'alimentation qu'on connaît dans notre société, et les deux sont aussi... il faut agir autant sur l'un que sur l'autre.

1060 Troisième préoccupation, accessibilité aux infrastructures. Peut-être une petite parenthèse. Les activités qui sont proposées par les organismes du milieu donc se réalisent souvent en milieu scolaire, souvent en milieu communautaire ou dans des centres communautaires, des centres de sports. Dans des parcs le plus souvent possible, les températures ne sont pas toujours favorables.

1065 Puis il y a beaucoup de résistance aussi, au plan humain, des intervenants de toutes sortes et de tous milieux à aller jouer dehors avec les enfants. On le vit au quotidien. C'est très difficile de convaincre un groupe d'animateurs, de responsables, d'enseignants, d'éducateurs de dire: «Il faut aller jouer dehors plus souvent.»

1070 On parlait des CPE tout à l'heure. Bien, eux doivent se déplacer. Les cours des CPE généralement sont assez petites, alors ils se déplacent régulièrement vers le parc. L'été, ça va bien. L'hiver, c'est beaucoup plus difficile. Puis il y a des questions de sécurité, il y a des questions de déplacement.

1075 Nous, on intervient actuellement auprès des enfants 4-12 ans. Et là, il y a toute une problématique qui est autour de ça et des infrastructures.

1080 Les écoles de Montréal, on l'a vu récemment dans une émission de télé, au niveau primaire, ont été construites il y a environ 50 ans. Elles n'ont pas été construites avec des objectifs liés à l'activité physique ou à l'éducation physique. Ce sont souvent des salles qui ont été transformées en gymnase, d'une part.

1085 D'autre part, au cours des dernières années, l'utilisation de ces salles-là, qui sont souvent la seule salle communautaire d'une école primaire, sont utilisées pour les services de garde, ce qui est bien, mais ce qui en limite l'utilisation pour d'autres activités, et pour les services alimentaires sur l'heure du dîner en milieu défavorisé.

1090 De plus, on a ajouté une heure d'enseignement l'année dernière au milieu primaire. Cette heure d'enseignement là s'est souvent traduite par une offre en éducation physique. Nous à Québec en forme, on est tout à fait pour. Une heure d'éducation physique de plus, c'est une heure de plus dans le sens de la mission qu'on poursuit. Mais au plan d'utilisation des locaux, ça venait limiter d'autant.

1095 Pour faire une histoire courte, je vous dirais que très souvent, actuellement, l'offre de services aux enfants de 4 à 12 ans à Montréal est sévèrement limité par des difficultés d'accès à des locaux adéquats. On a encore des résistances humaines, je dirais, et organisationnelles à amener les enfants à jouer dehors, ce vers quoi, nous, on essaie de travailler pour briser ces barrières-là.

1100 L'accès aux infrastructures est aussi limité par, au plan organisationnel, des protocoles d'entente, protocoles d'entente qui existent depuis de nombreuses années notamment entre la Ville et les commissions scolaires; protocoles d'entente qui sont en voie de renouvellement depuis quelques années, mais on ne semble pas y arriver; protocoles d'entente qui ont été souvent doublés d'annexes complexes, compliquées, qui rendent
1105 difficile la compréhension même de ces éléments-là; et protocoles d'entente qui sont souvent basés sur la facturation d'une entité vers l'autre.

1110 Donc, la main droite facture la main gauche, la main gauche facture la main droite, autant de travail administratif complexe, et je ne crois pas extrêmement rentable, pour finalement offrir des locaux à des citoyens qui sont des jeunes enfants ou des familles, mais qui sont les mêmes, qui appartiennent ni à la Ville ni à la commission scolaire, mais qui s'appartiennent à eux-mêmes et qui devraient pouvoir profiter d'un accès accru à ces infrastructures.

1115 Et ça, pour nous, je vous dirais que s'il y a à Montréal une limite à l'offre de services des communautés qui sont investies dans les projets de Québec en forme, c'est celle de l'accès ou de la difficulté d'accès à des infrastructures qui permettent de réaliser ces activités-là de façon sécuritaire.

1120 Dernière préoccupation, les ressources d'intervention. Les partenaires montréalais de Québec en forme ont retenu comme priorité le perfectionnement de tous les intervenants. Depuis quatre ans, on a essayé de faire des efforts au plan régional avec des partenaires locaux pour s'assurer que tous les intervenants auprès des enfants dans les projets de

1125 Québec en forme suivent des formations, des formations qui vont permettre, bien sûr, d'améliorer leur intervention au plan de l'organisation des activités et des objectifs de développement des enfants, mais aussi en matière de sécurité et en matière d'éthique.

1130 Notamment l'éthique, on parle d'éthique, d'éthique sportive entre les participants, de l'éthique des intervenants envers les jeunes, de l'éthique des intervenants envers les parents et aussi envers les autres partenaires. Lorsqu'un intervenant d'un centre communautaire intervient dans une école primaire, bien, il y a plein d'autres intervenants dans l'école, et on ne peut pas entrer et sortir et faire n'importe quoi dans une école.

1135 Alors, ça ce sont des éléments de formation qu'on a déterminés avec nos partenaires. Et ce n'est pas accessoire parce que la qualité des interventions en bout de ligne, c'est ça qui compte. Les organismes du milieu, Québec en forme pourraient faire de beaux plans, organiser de belles activités, mais si la prestation de services n'est pas adéquate, celle qui est animée par un intervenant ou par un groupe d'intervenants auprès des enfants, bien, à ce moment-là on rate complètement notre objectif.

1140 Par ailleurs, la réalité montréalaise est telle que tous les intervenants doivent porter une attention particulière à la spécificité des différentes communautés culturelles présentes sur le territoire. Il est clair que là-dedans, tous les intervenants, ceux de Québec en forme et de tous les organismes du milieu, on devrait, je dirais, se donner des balises de formation des intervenants, les rendre sensibles aux réalités des milieux.

1150 Souvent, ces intervenants-là interviennent dans un quartier mais n'y demeurent pas, viennent de quartiers où on vit un niveau de pauvreté, par exemple, beaucoup moindre, viennent intervenir dans des milieux où les situations qu'on rencontre ne sont pas les mêmes qu'ils ont vécues et il faut être capable de les sensibiliser, de les informer et de les former aux réalités des différents quartiers, que ce soit sur la question de la pauvreté, que ce soit sur la question des différentes communautés culturelles ou des attentes des différentes communautés culturelles qui sont dans ces territoires. Pour nous, je dirais, c'est une priorité et on espère qu'elle sera partagée par l'ensemble des partenaires.

1155 Je termine avec les quelques recommandations qu'on souhaiterait vous formuler. D'abord, le maintien de la représentation et de l'implication des représentants des arrondissements au sein des tables de quartier. Il y a donc des tables de quartier qui existent dans les 31 arrondissements. La Ville est présente. Le soutien de la Ville leur est accordé. 1160 Pour nous, ce sont des partenaires importants, puis on souhaite que la Ville poursuive son implication et sa représentation au sein de ces tables.

1165 Deuxièmement, la représentation et l'implication des représentants décisionnels des arrondissements dans les comités de Québec en forme. Ils sont présents et ils sont essentiels. Je vous disais tout à l'heure, le municipal, le social et le scolaire autour d'un

comité de Québec en forme, ce sont des éléments supralocaux qui ont des ressources, qui ont des savoirs, qui ont accès à des infrastructures qui sont essentielles à la vie et à l'offre de services d'un comité de Québec en forme.

1170 Que la Ville revoie avec ses partenaires scolaires les ententes concernant l'utilisation mutuelle des infrastructures sportives afin d'en accroître l'accessibilité.

1175 Que la Ville exerce son pouvoir d'influence sur les arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de réévaluer les ententes de partenariat avec les organismes partenaires. Dans les milieux, il y a des organismes partenaires de la Ville qui deviennent d'importants prestataires de services, des grands centres communautaires ou des centres sportifs. Ce sont aussi des protocoles qui existent depuis de nombreuses années, demandent des ajustements et ces ajustement-là devraient être faits.

1180 Finalement, que la Ville se dote d'un canal privilégié de communication pour fournir l'état d'avancement des travaux des arrondissements sur leurs plans d'action famille.

1185 Et enfin, que la Ville permette à ses partenaires impliqués directement ou indirectement dans la réalisation des plans d'action famille des arrondissements de s'exprimer chaque année sur l'état d'avancement des travaux donc des arrondissements.

Voilà, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Merci, monsieur Turbide. Si je comprends bien, votre action finalement, elle est surtout une de réflexion, d'organisation, de formation. Et ce que vous nous expliquez, c'est que vous êtes un témoin de nombreuses frustrations et c'est à ce niveau-là que vous aimeriez vous assurer, en fait, que les bons messages soient bien transmis.

1195

M. BERTRAND TURBIDE :

C'est exactement ça.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez été partenaire durant la consultation pour le développement des politiques dans les arrondissements?

1205 **M. BERTRAND TURBIDE :**

Moi personnellement, non. Mais des partenaires de Québec en forme dans les

1210 quartiers, oui. Ils ont aussi transmis, chacun dans leur quartier où les travaux se sont effectués, des préoccupations semblables à celles que je vous présente aujourd'hui. Peut-être plus pointues.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Oui. Et comment vous voyez votre rôle sur le chantier famille avec la ville-centre?

M. BERTRAND TURBIDE :

1220 Bien, écoutez, moi, je vous dirais que, un, ce serait de contribuer à encourager les partenaires locaux à s'investir dans les réflexions qui se feront ou qui se tiendront plus spécifiquement dans chacun des quartiers en termes d'orientation et de plan d'action.

1225 Pour nous, ces travaux-là amènent une dimension dans laquelle il faut absolument que les partenaires des comités de quartier ou les partenaires des comités de Québec en forme s'investissent, d'abord pour refléter les éléments qui les préoccupent, d'une part, mais d'autre part aussi, par la suite, pour s'inspirer de ce qui en sortira pour le traduire dans leurs préoccupations, leurs orientations et leur offre de services.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Parce qu'en fait, dans vos propositions, vous semblez donner des pistes en tout cas pour une démarche de communication à l'interne aussi auprès des instances municipales de la ville-centre.

M. BERTRAND TURBIDE :

1235 Oui. Bien, écoutez, moi, je vous dirais, notamment sur certains éléments mais tout ce qui concerne l'accès aux infrastructures, si la ville-centre ou des partenaires centraux nous invitent à participer à quelques réflexions que ce soit, nous, je vous dirais, l'équipe régionale de Québec en forme sera tout à fait disponible pour participer.

1240

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Laurent.

1245 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

C'est un petit peu la question qu'il répond, mais j'allais demander pourquoi, vous, qui chapeautez... pas chapeautez, qui passez à travers les partenaires comme vous dites, pourquoi est-ce que vous ne les représentez pas sur les chantiers dans chaque

1250 arrondissement?

M. BERTRAND TURBIDE :

1255 Parce qu'en fait, je vous dirais qu'ils sont amplement capables de se représenter eux-mêmes dans chacun des territoires, d'une part. Puis nous, on n'a pas, je dirais, de prétention à dire: «Nous allons regrouper les attentes de tout le monde et faire en sorte...»

1260 En fait, nous, ce qu'on veut vous formuler aujourd'hui, comme vous l'avez formulé, c'est: «Voici ce qu'on entend sur le terrain, ce qui préoccupe les gens, ce qui les empêche d'atteindre leurs objectifs ou la mission qu'ils se sont donnée à travers l'initiative Québec en forme.»

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1265 Un dernier petit point. Vous allez passer de la préoccupation par rapport aux enfants de 4 à 12 ans pour les enfants de 0 à 17 ans.

M. BERTRAND TURBIDE :

1270 Oui.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1275 Qu'est-ce qui a motivé ce passage et qui fait que vous avez même recueilli des fonds pour pouvoir continuer vos activités?

M. BERTRAND TURBIDE :

1280 Je vous dirais que... je vais citer peut-être la personne qui a été à l'initiative de tout ça au départ. C'est monsieur Chagnon, qui est président de la Fondation Chagnon et qui dit très souvent, lorsqu'il s'adresse au public et même en privé, deux choses: «agir tôt et agir longtemps». Et pour lui, agir tôt, ça commence à 0 et même avant. Il parle même de moins neuf mois.

1285 Ce qui a amené cette décision, qui n'est pas exclusivement celle de la fondation mais aussi celle du gouvernement du Québec, c'est beaucoup cette dimension d'agir tôt et donc d'agir sur une longue période, de 0 à 17. Moi, je dirais, l'idée du continuum est très présente dans le nouveau projet, donc d'être capable d'imaginer pouvoir faire des interventions en bas âge pour faire en sorte que très tôt on imprime des habitudes de vie qui vont s'ancrer et
1290 demeurer au fil du temps.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1295 Je pensais que c'était en fonction d'un bilan assez positif au niveau des 4-12 qui a motivé ça surtout.

M. BERTRAND TURBIDE :

1300 Je vous dirais que dans cette dimension-là, depuis quatre ans d'intervention, moi, je considère qu'on est encore très jeunes pour parler de bilan positif avec des lettres majuscules. Par ailleurs, je vous dirais que les commentaires à la grandeur du Québec ou à Montréal qu'on reçoit des directions d'écoles, des enseignants, des éducateurs physiques, de directions d'organismes sont effectivement très positifs.

1305 Il y a trois ou quatre universités qui travaillent présentement sur des projets de recherche pour répondre à votre question. J'y vais encore prudemment. Je reste plutôt sur la nécessité d'agir longtemps et de prendre le temps et les années qu'il faudra pour bien mesurer si, oui ou non, on a des effets mesurables scientifiquement. Mais depuis quatre ans, les commentaires des gens avec qui on intervient et qui vivent avec ces enfants-là au
1310 quotidien sont très positifs.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1315 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gold.

1320 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Oui. Bonsoir.

M. BERTRAND TURBIDE :

1325 Bonsoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1330 Vous recommandez, au sujet de l'accessibilité, que la Ville revoie avec ses partenaires scolaires les ententes...

M. BERTRAND TURBIDE :

1335 Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1340 ... concernant les infrastructures. Ça fait déjà un certain qu'on entend parler de la
nécessité d'un partenariat entre le milieu municipal et le milieu scolaire. Pourquoi ce qui
semble aussi évident ne soit pas accompli à ce jour? Avez-vous des opinions à ce sujet? Et
peut-on être optimiste qu'une collaboration intéressante puisse s'instaurer un jour?

M. BERTRAND TURBIDE :

1345 Au sortir de l'université, il y a plus d'une trentaine d'années, j'ai eu le plaisir d'être
adjoint de recherche dans la première étude sérieuse qui s'est faite par un chercheur qui
s'appelle Max D'Amour à Trois-Rivières sur la concertation scolaire municipale à l'égard des
infrastructures sportives, culturelles et communautaires. Une de ses conclusions était de
dire: «Lorsque les décideurs veulent, on y arrive.» C'est humain.

1350 Qu'est-ce qui fait qu'on n'y arrive pas? C'est qu'on n'arrive pas à arrimer, je dirais au
plan politique, au plan des organisations, à arrimer nos violons ou à jouer sur le même...

1355 Écoutez, ce problème-là existe depuis trente ans, tous les intervenants vont vous le
dire, depuis plus de trente ans. Et dans certains milieux, on y est arrivé. Je parle dans
d'autres municipalités, dans d'autres territoires. Puis dans certains cas, on y est arrivé et,
après avoir vécu pendant dix ans une bonne entente, on est retombé à zéro parce que
d'autres personnes sont arrivées en décision et n'étaient pas d'accord, et ceci, et cela, et
etc. Écoutez, c'est un problème à la fois municipal, à la fois gouvernemental. C'est la façon
1360 dont on aborde la question.

Moi, je me demande souvent : est-ce qu'on met les enfants et leur famille au centre
des préoccupations lorsqu'on aborde ces discussions-là ou ces médiations ou ces tentatives?
Il y en a eu des tentatives, de toutes sortes. Régulièrement on ramène le dossier et il y a
1365 toutes sortes de tentatives pour y arriver, et on n'y arrive pas. Voilà.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1370 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Turbide.

1375 **M. BERTRAND TURBIDE :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1380

J'inviterais maintenant le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle et le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain. Bonsoir, mesdames.

1385

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Bonsoir.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1390

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1395

Si vous voulez bien d'abord vous présenter et votre rôle au sein de ces associations.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1400

Oui. Donc, moi, c'est Marie-Claude Gagnon. Je suis chargée de projet au CRADI.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1405

Et moi, je suis Thérèse Colin. Je suis la coordonnatrice du CRADI, donc le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle. Je dois dire que ce soir, en fait, on fait une intervention au nom de l'ensemble du milieu associatif montréalais représenté par trois regroupements et également un organisme plus spécifique au logement. Donc, c'est vrai qu'on a l'air de venir du même organisme, mais on fait une représentation globale pour l'ensemble des déficiences.

1410

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, allez-y.

1415

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Donc, en fait, les autres organismes qui ont participé à la consultation de notre mémoire, c'est le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, l'organisme Altergo, qui travaille en loisirs pour personnes handicapées, et Société logique qui nous a aidés pour la partie sur l'habitation.

1420

1425 Puis on voulait aussi souligner qu'on avait lu quelques-uns des mémoires qui vous ont été déposés, entre autres celui du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, celui du Comité famille de la CRÉ, celui de l'Office des personnes handicapées et celui du Sport et loisir de la Ville de Montréal. On tenait simplement à dire qu'on appuyait aussi ce qui était écrit dans ces mémoires-là parce que ça rejoignait aussi nos préoccupations.

LA PRÉSIDENTE :

1430 On en prend bonne note.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1435 Donc, pour la petite présentation de ce soir, on a décidé de se centrer sur quelques-uns des éléments du mémoire, en fait, qu'on considère qui sont les plus importants pour les familles qu'on représente, mais aussi probablement parce qu'ils ne seront pas nommés par les autres personnes qui vont venir vous présenter des mémoires.

1440 Aussi, même si on représente une clientèle particulière, on voulait quand même dire que lorsqu'on a rédigé le mémoire, on l'a fait dans un souci beaucoup plus global et avec une vision citoyenne. Donc, c'est sûr qu'on représente des personnes handicapées, mais on a essayé d'avoir une vision plus élargie.

1445 On va débiter la présentation par des éléments qui sont plus d'ordre général où on va aborder, en fait, trois points : la question de la définition de la famille; ensuite, on va vous parler d'accessibilité universelle; et on va aborder aussi la conciliation travail-famille, qui n'a pas été une thématique retenue dans le plan collectif mais que, nous, on considère qui aurait dû en être une.

1450 Puis ensuite, on va y aller des commentaires plus au niveau du plan d'action. Et là, vu le court moment de présentation qu'on avait, on va seulement aborder une des thématiques, qui est celle de l'habitation. Par contre, après, si vous avez des questions sur ce qu'on a écrit sur les autres thématiques, ça va nous faire plaisir d'y répondre.

1455 Puis je vais laisser ma collègue Thérèse vous partager le premier point sur l'accessibilité universelle, moi, je vais poursuivre avec la définition de la famille et la conciliation travail-famille, et Thérèse va terminer avec l'habitation.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1460 Donc, je vais d'abord commencer par la question de l'accessibilité universelle, bon, qui effectivement n'est pas quelque chose qui est indiqué ni dans le cadre de référence ni

1465 dans le plan d'action. Pourquoi je commence par ça? C'est parce qu'en général, dans tous les documents de la Ville ou dans une grande majorité des documents de la Ville, il y a un petit chapitre sur les valeurs ou sur les principes qui guident la Ville dans ce qui est annoncé après.

1470 Dans le cas du Plan d'action famille, on n'a pas ce genre de chose. On a éventuellement un partage d'opinions sur les enjeux, mais on n'a pas les grands principes directeurs qui vont finalement animer l'ensemble du Plan d'action de la Ville. Alors, c'est sûr que nous, on le regrette et, entre autres, parce que c'est très important pour nous de parler d'accessibilité universelle à cet endroit-là.

1475 Pourquoi est-ce qu'on parle d'accessibilité universelle? C'est parce que dans la plupart de tout ce qu'on trouve dans la vie collective, on est toujours axé sur la norme. On pense que les gens savent marcher, donc tout le monde marche. On pense que les gens savent lire, donc tout le monde sait lire. Il y a comme ça une série de lieux communs où on pense que les gens en général savent faire certaines choses.

1480 Dans la vraie vie, il y a beaucoup de gens qui vivent hors norme. Et puis on peut être dans la norme un moment et la même personne peut être hors norme pour d'autre chose. Exemple, une personne peut très bien savoir marcher mais pas savoir lire. Alors, il y a des moments où elle est bien conforme et d'autres non.

1485 En ce qui concerne les personnes handicapées, évidemment on a une non-conformité dans un certain nombre de domaines, mais je dirais que, bon, beaucoup de personnes partagent avec nous le sort de ne pas être dans la norme tout le temps. Alors, on partage des moments communs avec les personnes âgées, on partage des moments communs avec des personnes qui ne savent pas lire, avec les personnes qui proviennent
1490 des communautés culturelles car justement elles ont de la difficulté d'avoir accès à l'information. On partage plein de moments communs, d'autres avec les jeunes enfants, les mamans avec poussettes un autre moment.

1495 Finalement, la vie collective, c'est une série de gens qui vivent les uns à côté des autres avec une capacité de fonctionner ensemble. Et plus ils vont pouvoir fonctionner ensemble, plus cette communauté va être harmonieuse.

1500 Alors, nous, on aime bien inscrire que finalement tout doit être conçu en fonction d'une accessibilité universelle, c'est-à-dire que tout le monde à tout moment doit pouvoir être citoyen de la ville. Et en ce qui concerne les familles, on pourrait imaginer que toute famille se sent membre d'une collectivité active qui accueille toutes les familles. Quand on a une personne handicapée dans sa famille, bien, c'est sûr qu'il y a des portions de la ville ou des portions d'organisation qui ne sont pas accessibles. Mais on n'est pas tout seul à vivre ça.

1505 Donc, introduire un principe d'accessibilité universelle, c'est sûr que nous, ça va nous aider, parce qu'on va être citoyen et famille au même titre que tout le monde, mais ça va aider tout le monde. Et c'est pour ça qu'on désire beaucoup que ce principe soit inscrit dans le préambule ou dans les principes ou dans ce qui est général.

1510 Alors, une autre façon de faire aussi, c'est de rappeler le principe à chaque fois qu'on parle de quelque chose. Mais ça, c'est quand même un peu fastidieux, puis ça a aussi l'inconvénient que souvent on l'oublie. Tandis que quand il est là au début, on peut le rappeler. Et donc, accessibilité pour nous, ça veut dire accessibilité des édifices, accessibilité des environnements physiques; ça veut dire les parcs, les rues, tous ces
1515 endroits qui constituent le territoire d'une ville. Ça veut dire accessibilité des communications; toute l'information devrait être accessible à tout le monde.

 Puis ça veut dire accessibilité des programmes et des services. Et dans le cas de ce qui concerne les familles, il y a beaucoup de programmes et services, pouvoir aller à une
1520 piscine, pouvoir s'inscrire quelque part, tout ça. En général, c'est dans les programmes et services, surtout quand on aborde la question des loisirs, par exemple. Mais c'est vrai aussi pour l'habitation. Donc, l'accessibilité, c'est un ensemble, c'est tout ce que produit une ville qui devrait être accessible à tout le monde.

1525 Alors, j'espère être claire. Et donc, on aimerait que ce principe soit inscrit à la base de la politique familiale.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1530 Donc, je reviens sur la fameuse définition de la famille. J'en avais parlé à la soirée d'information. J'y reviens ce soir parce que je considère que c'est un aspect important et du cadre de référence et du plan d'action. En fait, j'ai été lire d'autres plans d'action pour essayer de voir justement s'il y avait des définitions qui peut-être se rapprochaient plus de ce que je souhaitais y voir. J'en ai mis quelques-unes dans le mémoire.

1535 Et en fait, ce que je trouve qui devrait être bonifié dans le document, c'est qu'on devrait prendre en compte les réalités des familles, mais de toutes les familles et celles aussi qui comptent un membre avec une incapacité. Parler aussi des personnes âgées, parce que les personnes âgées sont inexistantes, en fait, du plan d'action, mais elles ne sont même
1540 pas incluses non plus dans la définition. Pourtant, c'est des partenaires pour les familles qui ont un enfant handicapé. Mais pour toute famille, les grands-parents, puis je sais de quoi je parle, c'est très aidant et, plus ils sont proches de nous, plus c'est facilitant dans la vie au quotidien.

1545 Aussi, la question de l'âge. Je veux dire, un enfant, ça ne se termine pas à 18 ans,

ça continue après. Ça a encore besoin des fois du support de sa famille. Donc, c'est un peu pour toutes ces raisons-là qu'on souhaiterait, en fait, une définition qui est plus inclusive.

1550 Puis en fait, aussi à la lecture des documents du plan d'action et cadre de référence, ce qu'on constatait un peu, c'est que, en fait, on se demandait si la préoccupation réelle de la Ville était vraiment ville avec enfants, ville avec famille et si ce n'était pas plus des préoccupations d'ordre démographique. Parce qu'en fait, c'est pas mal tout le temps ça qui revient aussi dans les données. Donc, c'est sûr que si c'est la première préoccupation, ça va avoir aussi un impact sur tout ce qui va être dit par la suite dans le document.

1555 Je vais tout de suite passer à la question du temps pour les familles. Parce que le temps, c'est précieux, les familles en manquent, notamment à cause de la conciliation travail-famille-études, qui est une réalité qui était peut-être moins présente avant, mais qui est maintenant au coeur des familles d'aujourd'hui. Puis quand on pense à conciliation travail-famille, c'est sûr qu'on pourrait se faire répondre que c'est un dossier qui devrait être traité plus au niveau du gouvernement mais, nous, on pense qu'il y a des actions concrètes qui pourraient être faites au niveau de la Ville pour faciliter ça.

1565 Entre autres, en matière de transport. Parce que si le transport facilite les différents points où la famille doit se rendre, notamment du travail à la garderie, de la garderie à la maison, de la maison peut-être au supermarché, bon, si le transport est à des heures plus régulières et qu'il y a plus d'autobus, bien, ça va faciliter aussi tout ce trajet-là du matin et du soir.

1570 Aussi, au niveau de l'offre de services de la municipalité, d'autres en ont parlé ce soir, mais ça va faciliter aussi la conciliation travail-famille-études si, bon, au niveau des horaires de bain libre, l'ouverture des centres de loisirs, d'avoir peut-être plus de cours la fin de semaine.

1575 Je parle en général, mais ça a aussi un impact sur les familles qu'on représente, parce que c'est doublement exigeant quand on a un enfant en plus qui a besoin d'aller à des rendez-vous médicaux de façon régulière. Il y a beaucoup de déplacements. C'est des agendas qui sont complexes à organiser. Donc, si en plus les services sont offerts à des heures très limitées, bien, ces familles-là, c'est encore plus compliqué.

1580 On pense aussi puis on l'a lu dans d'autres politiques que la Ville pourrait aussi être un modèle à titre d'employeur, donc elle-même avoir une politique conciliation travail-famille pour ses employés. On pense que ça pourrait servir de modèle pour d'autres employeurs de la municipalité.

1585 Puis en fait, ça fait un peu le tour de la question conciliation travail-famille.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1590 Alors, je vais continuer sur l'habitation. Bon, on aurait bien traité éventuellement les autres choses aussi mais, bon, on sait que vous avez lu nos documents attentivement. Donc, je pense que c'est mieux de prendre du temps pour des questions. Mais on a quand même choisi de traiter l'habitation, et je pense qu'on n'est pas tout seuls à penser que l'habitation est un des éléments clés de cette politique familiale.

1595 En effet, notre maison, c'est notre point d'ancrage dans la vie, c'est là qu'on habite, mais c'est aussi là qu'on reçoit, c'est de là qu'on s'organise. Donc, notre maison, c'est excessivement important. Donc, il s'agit de pouvoir en trouver une et une à son image.

1600 C'est sûr que nous, on se réfère à la définition de la famille qu'on voudrait bien entendre. Et donc, on voudrait commencer par dire que la question de trouver un logement, ce n'est pas juste une question pour les jeunes familles qui ont de jeunes enfants. Ça demeure une question qui peut se poser la vie entière et notamment quand on a une personne handicapée dans sa famille. Parce que ça peut être un enfant handicapé, mais ça peut être aussi que, comme parents, un jour on devient handicapés.

1605 Et donc, on a encore des enfants, mais on n'est pas nécessairement une jeune famille avec des jeunes enfants. On peut avoir eu un accident. Bon, finalement on peut devenir une personne âgée qui a besoin d'un logement accessible, mais on veut recevoir ses enfants. En tout cas, ce n'est pas juste une question de jeune famille le logement.

1610 Vous savez, nous, on considère la famille d'un bout à l'autre, parce qu'on considère que c'est un lieu de solidarité. Et donc, la question du logement, on aimerait qu'elle soit envisagée autre chose que pour les jeunes familles, c'est-à-dire aussi proposer des programmes, proposer un accès pour l'ensemble des familles.

1615 L'autre chose aussi, c'est qu'on a l'impression que les propositions qui sont faites sont essentiellement à l'égard des gens qui vont pouvoir acheter une maison ou acheter un appartement. Bon, en fait, il y a quand même 65 % des gens à Montréal qui sont des locataires.

1620 Donc, nous, c'est très important pour nous de voir d'autres mesures que des mesures pour des propriétaires, d'autant plus que les familles de personnes handicapées ont souvent des revenus plus faibles que la population en général, du fait que souvent un des conjoints ou un parent, quand il est tout seul avec un enfant handicapé, il a toujours moins de revenus. Souvent, il y a des abandons de travail ou des périodes de travail qui sont entrecoupées.

1625 Donc, nous, on a beaucoup de familles avec des revenus plus modestes, en général. Donc, l'accession à la propriété pour nous, c'est bien, puis on trouve que c'est

1630 correct que des gens puissent y avoir accès, mais il faut absolument penser à tous ces gens qui sont des locataires. Et là, donc, le bâti de Montréal, c'est un bâti qui est quand même relativement ancien et donc on n'a pas beaucoup non plus de logements accessibles.

1635 Donc, ça devient un problème pour les familles beaucoup plus qu'une famille ordinaire de trouver un appartement qui lui convienne. Même une famille ordinaire, c'est difficile parce que les enfants ne sont pas tolérés partout. Ça prend quand même des surfaces suffisamment grandes. Mais là, nous, il faut qu'on soit au rez-de-chaussée parce que la plupart du temps les logements ne sont pas accessibles, puis en plus il ne faut pas que le logement soit trop cher.

1640 Et en plus, les personnes handicapées ne sont pas toujours toutes bien tolérées, parce que c'est vrai aussi qu'il y a des exigences propres aux personnes handicapées, ça fait que ça devient difficile de trouver un logement pour les personnes handicapées.

1645 Donc, ce qui est important pour nous, c'est qu'on aille vers une politique d'accessibilité universelle encore, c'est-à-dire que finalement on construise le plus de logements possible qui pourraient être accessibles à tout le monde à n'importe quel moment de votre vie.

1650 Si, moi, j'arrive à 20 ans dans un logement mais que, ce logement-là, je peux le garder jusqu'à 90 ans parce que, quand je serai en fauteuil roulant, je peux y rester, je n'ai pas de problème. Mais si j'ai un accident en cours de route, je vais être obligé de changer de logement. Donc, si on construisait accessible au départ, on se sauvegarderait de beaucoup de problèmes pour la suite.

1655 Donc, nous, nos propositions vont être, premièrement, de favoriser le logement accessible. Alors, évidemment pour la Ville, c'est plus facile quand c'est elle qui est propriétaire des logements. Promouvoir qu'éventuellement aussi, au niveau du privé, ce soit des logements accessibles qui soient construits, et par ailleurs, favoriser le logement pour des revenus modestes de manière à ce qu'il y avait suffisamment de logements qui soient accessibles pour les gens qui en ont besoin.

1665 Je pense que c'est à peu près tout. Je voudrais aussi vous signaler qu'il y a quand même des programmes d'adaptation de domicile pour les personnes qui ont une déficience, qui sont excessivement difficiles à obtenir parce qu'il y a simplement des listes d'attente. Donc, c'est long et quelques fois on est handicapé pendant un bon bout de temps dans sa maison avant de pouvoir en sortir. Puis aussi de dire que ces programmes-là ne couvrent pas toujours tous les frais et, en plus, qu'ils sont difficiles à avoir pour des gens qui sont locataires parce qu'il faut qu'ils s'entendent avec leur propriétaire.

1670

Donc, c'est beaucoup de difficultés supplémentaires pour les familles dont on s'occupe. Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

1675

Merci. Oui, nous avons pris connaissance de votre mémoire et nous avons de nombreuses questions à vous poser.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1680

Bien.

LA PRÉSIDENTE :

1685

Je pense la préoccupation principale, c'est intéressant ce que vous proposez parce que, en fait, c'est une vision à long terme, mais elle requiert de nombreux aménagements et pas seulement des aménagements d'horaires. C'est ce qu'on pourrait appeler des aménagements béton.

1690

Alors, si on regarde d'abord les nouveaux logements, parce que vous parlez non seulement des logements sociaux et communautaires ou logements abordables pour les familles à faibles revenus, mais là vous venez de mentionner – ça, c'était ma question, mais vous venez d'y répondre – vous mentionnez aussi les logements privés.

1695

Comment vous voyez ça? Parce que pour être réaliste, on ne peut pas faire ça, comme on dit, mur à mur pour toute une ville. Est-ce que vous avez finalement pensé à des actions concrètes? Parce que vous ne parlez pas seulement d'habitation, mais vous parlez aussi, par exemple, aménagement des stations de métro, des arrêts d'autobus, etc., où il y a des programmes qui existent, où on devrait inclure cette vision-là comme la revitalisation urbaine intégrée.

1700

Mais si on parle, par exemple, du secteur privé, comment vous voyez l'accessibilité universelle au niveau des logements qui viennent du secteur privé?

1705

Mme THÉRÈSE COLIN :

1710

Bien, c'est sûr que le secteur privé, c'est beaucoup plus compliqué parce que vous n'avez pas... en tout cas, la Ville n'a pas la maîtrise de ce qui se passe sur le secteur privé. Néanmoins, il y a quand même des choses qui se passent sur des ententes contractuelles. Et il peut y avoir aussi des obligations qui seront suggérées et, moi, je pense qu'on peut faire beaucoup en termes de promotion et de...

C'est parce que comme communauté, on va avoir un problème dans les années qui

1715 vont venir avec le vieillissement de la population. Si on ne s'y prend pas d'une façon intelligente... si on veut utiliser juste les programmes d'adaptation qui existent comme ceux que je vous citais, on n'y arrivera pas. Mathématiquement, on ne peut pas y arriver avec l'ensemble de la population qui va vieillir.

1720 Donc, il faut convaincre l'ensemble de la population et donc, également les gens qui ont une activité dans une ville, qu'il faut qu'ils participent à ça. On n'a pas tellement d'autres solutions.

1725 C'est sûr aussi que, je pense, il y a des actions gouvernementales qui ne sont pas juste des actions qui appartiennent à la Ville. On a toute la question du Code de construction, qui n'est pour l'instant pas très contraignant ni pour les édifices publics ou pas pour tous les édifices publics quand ils sont anciens, mais qui pourraient commencer à contraindre les promoteurs privés dans leur construction à intégrer l'accessibilité universelle.

1730 Et même chose, je pense que la Ville devrait pouvoir avoir une influence. Il faut le penser maintenant pour le futur. Puis je vous dirais que dans les principes aussi au départ, si on avait une vision de développement durable comme principe de base, ça serait aidant, je pense, pour commencer à penser une ville qu'on ne sera pas obligé de reconstruire tous les 25 ans parce qu'elle ne convient pas.

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

Je suis d'accord avec vous, le problème, quand on doit reconvertir un logement, surtout si on est locataire, il est là, et je pense que le milieu philanthropique est très conscient de cette problématique-là parce que souvent ils sont appelés à compléter les budgets nécessaires pour faire les changements à des logements.

1740 Monsieur Laurent.

1745 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Mon intervention, c'est pour faire un petit correctif en vous disant que dans le plan d'action, le volet habitation axe beaucoup, en partie sur les logements sociaux. Ça veut dire que ce n'est pas seulement l'accessibilité à la propriété. Mais l'autre point...

1750 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Soit dit en passant, les logements sociaux, je pense que vous pouvez y aller directement d'en demander des logements accessibles.

1755 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Oui. Non, mais l'autre point que je voulais en arriver, c'est un correctif encore, je pense qu'au niveau de la réglementation, tant au niveau du code que de la réglementation de la Ville, l'accessibilité universelle est peut-être pas développée dans le sens que vous l'auriez voulu, mais il y a le minimum requis, dans le sens que, mettons, il y a des rampes qui donnent accès, etc., des ascenseurs, etc., pour les gens. Mais là, vous parlez d'autres types de cas.

1765 Moi, par rapport à ces cas-là, ce que j'aurais dit : est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir concertation peut-être entre la Ville et les programmes qui existent au niveau du gouvernement provincial. Je pense que c'est le gouvernement provincial qui s'occupe, mettons quand quelqu'un devient motorisé d'une façon... mettons à mobilité réduite, c'est ce que je veux dire, je crois que le gouvernement provincial a des programmes d'adaptation.

1770 Ma question : est-ce que la Ville ne peut pas pousser davantage pour qu'il y ait...

Mme THÉRÈSE COLIN :

1775 D'abord, je peux vous dire que c'est la Ville qui gère ce programme-là. C'est un programme de la SHQ, mais c'est la Ville qui le gère. Ce que je peux vous dire quand même, donc il y a une concertation, c'est évident, mais c'est juste que ce programme-là, selon moi, ne pourra jamais satisfaire tous les besoins. Parce que là, c'est la Ville qui le gère, mais l'argent vient quand même du provincial, mais ça prend un argent phénoménal. Donc, à un moment donné, on n'y arrivera plus. Il faut concevoir les choses autrement.

1780 Puis quand on conçoit un logement d'emblée accessible, on n'a plus besoin de se poser la question s'il va l'être plus tard.

1785 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Quand vous dites: «un logement d'emblée accessible», qu'est-ce que vous voulez dire?

1790 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Un logement où on...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1795 Juste les grandes lignes.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1800 On peut rentrer d'abord par une entrée qui n'a pas des escaliers mais minimalement une rampe, en tout cas un...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1805 Donc, ça devrait se trouver au rez-de-chaussée.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1810 Pas nécessairement au rez-de-chaussée mais, à ce moment-là, vous avez une pente oblique. Vous ne pouvez pas avoir juste un escalier, il faut que vous ayez une pente oblique pour rentrer dans l'immeuble, s'il est en hauteur. Mais la plupart des immeubles, vous le verrez, il y a au moins une ou deux marches, ne serait-ce que pour qu'il soit au-dessus de l'eau, en tout cas de l'eau qui est sur les trottoirs ou autre chose. Donc, vous avez déjà l'entrée. Puis ensuite, quand vous entrez là, si c'est un bâtiment à étage, ça prend un ascenseur. S'il n'y a pas d'ascenseur, vous ne pouvez plus monter à l'étage. Donc, 1815 ça prend minimalement ça.

1820 Puis après, à l'intérieur, quand c'est un immeuble avec plusieurs logements, on fait des logements qui ont déjà une carcasse accessible, si je peux dire. C'est-à-dire que vous avez des portes d'entrée qui sont suffisamment grandes pour que le fauteuil roulant puisse rentrer, des couloirs suffisamment grands. Mais vous ne faites pas d'adaptation en détail, parce que l'adaptation en détail, elle est vraiment dépendant des personnes. Si vous avez une personne de petite taille, naine, vous ne ferez pas la même adaptation que pour quelqu'un qui est légèrement obèse dans un fauteuil roulant.

1825 Donc, si vous voulez, il y a un profil minimum qui est là. Puis après, on l'adapte pour les personnes. Mais c'est le profil minimum qui coûte cher au départ. Mais une fois qu'il est là, si toutes vos maisons sont construites avec une porte assez grande pour qu'un fauteuil roulant rentre...

1830 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Je pense que les normes sont...

Mme THÉRÈSE COLIN :

1835 Là, je ne veux pas trop vous contredire, mais le Code de construction tel qu'il existe, c'est ce qu'on appelle nous des normes très minimales, qui ne conviennent plus à un certain nombre de personnes et qui prévoient toujours des chemins parallèles.

1840 L'accessibilité universelle, c'est aussi que les gens autant que possible pénètrent au même endroit, au même temps que tout le monde.

1845 Si, moi, je me promène avec une personne en fauteuil roulant, ce qui est le cas ici, justement on est dans le bâtiment idéal pour faire une démonstration, vous partez en même temps que moi avec votre fauteuil roulant et vous regardez combien de temps ça va vous prendre pour arriver, quand moi je serai déjà arrivée au-dessus. Ici, là, il faut passer par les arrières. Aujourd'hui, on ne pouvait même pas monter au 14^e étage sans qu'il y ait un portier qui nous ouvre. Mais la personne en fauteuil roulant ne pouvait pas passer par cet endroit-là. Donc, il n'y aurait pas eu de portier pour la recevoir, elle est à la porte quelque part derrière.

1850 C'est ça l'accessibilité universelle du Code de construction. Ce n'est pas prévu pour que tout le monde fonctionne pareil. Donc, oui, nous, on demande la révision du Code de construction. Et on va plus large, et on a demandé à la Ville. Puis je pourrais vous dire que d'une façon générale, dans les représentations qu'on a faites avec la Ville, il y a des choses qui sont acceptées à ce niveau-là d'accessibilité universelle, c'est qu'on ne soit pas dans le minimum, mais dans quelque chose qui permette à chaque citoyen de voyager avec tout le monde.

1860 Alors, on a déjà fait ces représentations-là pour les parcs, les choses de ce genre-là, les trottoirs, les... bon, c'est sûr que l'habitation, ce n'est pas un domaine qu'on a encore beaucoup pénétré au niveau de la Ville, mais on va y aller avec les mêmes principes de base.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1865 Vous fonctionnez avec l'organisme Société Logique...

Mme THÉRÈSE COLIN :

Oui.

1870

M. WEBER LAURENT, commissaire :

... qui est quand même très impliqué à ce niveau-là.

1875 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Absolument. C'est...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1880

Donc, ils deviennent des consultants. Donc, je pense que l'effort déjà commence dans ce sens-là à cette demande.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1885

Je dois vous dire qu'on a une très bonne ouverture de la Ville par rapport à toute la question de l'accessibilité universelle. Ça s'en vient progressivement. C'est sûr que c'est beaucoup d'employés dans la Ville, mais il y a une très, très belle ouverture. Et nous, on considère qu'il faut continuer comme ça, c'est pour ça qu'on veut aussi que le Plan d'action famille soit à cette image-là.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gold.

1895

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Justement, votre recommandation porteuse d'intégrer l'accessibilité universelle comme principe de base transversal de sa politique familiale, Montréal s'est déjà dotée d'un plan d'action en matière d'accessibilité universelle. Pourquoi faut-il que ce soit répété dans une politique familiale? Qu'est-ce que ça ajoute à l'accessibilité universelle qu'elle soit le principe de base de la politique familiale, étant donné qu'il y a déjà un plan d'accessibilité universelle? Expliquez-nous bien pour qu'on saisisse bien pourquoi vous voulez que ce soit répété encore dans la politique. Il y a déjà un plan d'action.

1900

1905

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Bien, il y a un plan d'action aussi en matière de transport, on en parle quand même dans le Plan d'action famille parce qu'il y a des spécificités, tout ça. Puis il y a aussi parce que plus ça va être nommé, je pense, dans les documents, et plus ça va faire partie, dans le fond, d'un processus qui va se faire naturellement, plus les gens vont aussi le prendre en considération et au sérieux.

1910

Puis dans le Plan d'action famille aussi parce que, quand on parlait tantôt de l'exemple d'une personne qui est en fauteuil, qui prend un chemin différent, bien, c'est la même chose si tu te promènes avec une poussette dans la Ville de Montréal, tu vas probablement prendre un autre chemin que la personne qui ne pousse pas la poussette, parce que les entrées sont différentes et pas accessibles non plus. Je trouve que ça s'harmonise bien dans une question famille.

1915

1920

Parce que les difficultés, là on parle d'accessibilité physique, mais même au niveau

de l'accessibilité de la communication, pour un enfant, d'avoir des sigles qui identifient les lieux, s'il est perdu quelque part, ça va être beaucoup plus facile pour lui de se retrouver, de se déplacer dans la Ville de Montréal aussi s'il reconnaît les sigles. Puis pour d'autres populations, la population qui est analphabète, les personnes âgées.

1925

Ça fait que je pense que c'est important de le réitérer. Même s'il est nommé ailleurs ou qu'il y a un document là-dessus, plus on va le nommer, plus ça va peut-être faire partie d'un principe.

1930

Mme JUDY GOLD, commissaire :

D'accord.

1935

Mme THÉRÈSE COLIN :

Vous savez dans une grande ville comme Montréal et dans les grandes organisations, le bras droit ignore souvent le bras gauche. Puis même si c'est dans la politique d'accessibilité... en plus, c'est une politique qui a été faite, même si on parle d'accessibilité universelle, essentiellement pour les personnes handicapées. Donc, il y a comme une tendance à l'oublier, alors que pour nous l'accessibilité universelle, c'est pour tout le monde, mais ce n'est pas encore un réflexe pour le monde.

1940

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1945

D'accord, merci. J'ai d'autres questions. À la page 5 de votre mémoire, vous écrivez:

À la lecture du plan, on a parfois l'impression qu'il s'adresse davantage aux familles qui ne vivent pas encore sur l'île.

1950

Vous avez cette impression, bien que le cadre de référence famille mentionne spécifiquement que quatre groupes sont ciblés, les 25 à 34 ans, les 35 à 44 ans, les familles immigrantes et les Montréalais de jour. Qu'est-ce qui vous donne cette impression?

1955

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Je pense que c'est nommé au départ du document mais que, après ça, on a tendance à l'oublier ou, en tout cas, du moins ça a tendance à ne pas transparaître peut-être dans la suite du document et dans le plan d'action collectif.

1960

On parle beaucoup de démographie dans le document. On parle beaucoup de vouloir retenir une nouvelle population. Puis même en tant que parent, lisant ça, je ne suis

1965 pas convaincue que ça s'adresse à moi. J'avais l'impression parfois qu'on faisait la promotion de ce que la Ville pouvait m'apporter. Mais quand on vit dans la ville, on est conscient des avantages qu'on a de vivre en ville, c'est pour ça qu'on a choisi d'y vivre, mais on est aussi au fait des difficultés et des choses qui devraient être améliorées.

1970 Moi, j'ai tendance à penser que, plus on lit le document, plus on a l'impression que les personnes qui étaient visées au départ sont de moins en moins là.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1975 C'est une impression diffuse qu'on reçoit en lisant le document plus que des éléments précis?

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1980 C'est vraiment une impression générale à la première lecture du document. Puis quand on s'en est parlé après avec différentes personnes, la première réaction, c'était un document plus de promotion et visée démographique.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1985 D'accord. J'ai une autre question. Au sujet de l'habitation, vous mentionnez le manque d'arrimage entre les réseaux de logement social et le milieu des personnes handicapées. Comment expliquez-vous ce manque d'arrimage? Parce que les organismes qui travaillent dans le domaine, vos organismes, vous semblez pourtant très bien organisés. Comment ça se fait qu'il n'y a pas cet arrimage?

1990

Mme THÉRÈSE COLIN :

1995 Je dirais que ça fait longtemps qu'on travaille avec la Ville quand même. Les premiers travaux ont commencé sur l'accessibilité des édifices publics et par la suite un petit peu sur l'environnement, parcs, trottoirs, la charte du piéton et toutes ces choses-là.

2000 La question d'habitation est venue plus tard. Puis je dirais que c'est parce que ça, ça a été un peu dépendant des interlocuteurs qu'on a eus à la Ville au départ. Puis la préoccupation des édifices publics était excessivement importante. Écoutez, quand on sortait de chez nous, on ne pouvait aller nulle part, à l'époque, et petit à petit le chemin s'est fait avec la Ville.

2005 Donc, je dirais que pour l'instant, c'est simplement parce que le tissage ne s'est pas fait encore vraiment sur le dossier de l'habitation, alors qu'il s'est fait sur les éléments que je vous citais ainsi que sur la question du transport où, je dirais, qu'on est très en contact avec

la STM. Donc, tous nos messages sont passés. Avec l'habitation, ça va se faire.

2010 Puis bon, je pense aussi avec l'habitation, il faut reconnaître qu'il y a plus de partenaires. Ce n'est pas un partenaire unique. Et comme on le disait tout à l'heure, c'est le Code de construction, c'est la Société d'hypothèque et de logement. C'est toutes sortes de partenaires. C'est toujours plus complexe. Mais rassurez-vous, on va le pénétrer.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2015 Merci.

Mme THÉRÈSE COLIN :

2020 Je veux dire aussi que la Ville a un comité de vigie, que vous connaissez sûrement, qui rassemble les principaux partenaires de tous les services avec le milieu des personnes handicapées. Donc, par cet instrument, on a vraiment la possibilité de rentrer en contact avec tous les services. Et, pour nous, c'est vraiment un instrument privilégié aussi et on compte bien continuer notre partenariat.

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

2030 Vous dites que vous avez une bonne relation avec la STM et c'était le point suivant que je voulais examiner avec vous. Lorsque vous proposez un transport en commun universellement accessible partout dans la grande région de Montréal, est-ce que vous pensez au métro ou à l'autobus? Qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

Mme THÉRÈSE COLIN :

2035 On pense à tout ça. On travaille sur le transport adapté, bien sûr, depuis longtemps, mais on travaille de plus en plus sur le transport régulier. Puis soit dit en passant, on fait exactement le même raisonnement que pour le programme d'adaptation de logement, à savoir qu'on ne pourra jamais s'en sortir si on pense que le transport adapté est la solution pour toutes les personnes handicapées, parce qu'il y en aura tellement. Vous savez, il en rentre tous les jours des nouvelles personnes handicapées, notamment des personnes
2040 âgées. Ça fait que la seule façon de s'en sortir, c'est de faire un transport en commun universellement accessible. Donc, depuis une dizaine d'années, on travaille là-dedans.

2045 Oui, on pense le métro, sauf que le métro n'est pas sous la seule responsabilité de la STM. Parce que là, les investissements, c'est aussi le gouvernement du Québec. Donc, dans quelques années, il y aura et il y a déjà des stations accessibles à Laval, mais il devrait y en avoir d'autres. On travaille là-dessus. Soit dit en passant, Montréal fait partie

de la queue de liste des grandes villes mondiales pour l'inaccessibilité de son métro.

2050 On travaille sur le réseau des autobus. Puis là, on nous promet un tramway. Donc, on va devoir s'en occuper. On doit s'occuper des sites réservés pour les autobus. On a travaillé sur le Plan de transport qui vient de s'adopter; donc, on va travailler sur les 21 chantiers probablement du Plan de transport. On travaille avec tous ces éléments-là, en fait.

2055 Et, oui, on a la prétention que le réseau de transport devienne accessible. C'est sûr que ça ne se fera pas tout de suite, mais c'est toujours la même continuité dans notre pensée, c'est de faire qu'on ait une vision qui nous amène à ce qu'à un moment donné tout le monde soit égal.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

2065 Si on regarde les recommandations qui ont été présentées le 22 novembre pour le Plan de transport, on parle entre autres que tous les taxis doivent être de la même couleur. Et nous, on se demandait, quand vous parlez de transport en commun universellement accessible, est-ce que ça pourrait être autre chose que le métro et les autobus?

2070 Parce que finalement dans les grandes villes où on favorise le transport en commun, que ce soit dans les villes des États-Unis ou en Europe, on ne demande pas à tout le monde de voyager en métro ou en autobus, mais il y a un service parallèle, qui n'est pas seulement ce qu'on a ici, le transport adapté où on peut avoir des fauteuils roulants mais un nombre restreint par véhicule, mais on a un service adapté, entre autres, de taxis où on peut entrer une chaise roulante et puis vous avez un service de 16 000 taxis ou 20 000 taxis pour une ville.

2075 Alors, je me demandais si vous aviez pensé à ces choses-là. Parce qu'on parlait aussi un taxi de la même couleur, mais ça pourrait être aussi de regarder un modèle de taxi qui pourrait finalement être plus simple comme solution que d'adapter tous les autobus, le métro, etc. Est-ce que vous en avez parlé entre vous?

2080 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

2085 D'abord, il faut que vous sachiez que le transport adapté qui existe à Montréal sous l'égide de la coordination de la STM utilise majoritairement les taxis dans son système. C'est-à-dire que finalement il y a des minibus qui chargent, entre autres, les personnes en fauteuil roulant, mais la plupart des personnes qui se déplacent en transport adapté se déplacent en taxi.

Alors, là-dedans, vous avez une flotte de taxis ordinaires qui embarquent entre

2090 autres toutes les personnes qui sont capables de se transférer, toutes celles qui sont à
mobilité réduite mais qui peuvent monter dans un taxi, et toutes les personnes qui ont une
déficience intellectuelle qui n'ont pas besoin d'une surveillance particulière. Et c'est la majorité
des personnes qui se déplacent comme ça.

2095 Ce qui fait que les chauffeurs de taxi depuis longtemps transportent des personnes
handicapées et qui savent le faire plus ou moins bien et avec plus ou moins de bonne volonté,
mais qui sont susceptibles aussi de le faire sur une base privée. Parce que n'importe quelle
personne handicapée peut aussi prendre le taxi sur une base privée.

2100 Et depuis un certain temps, il existe une série de taxis dits accessibles, ça veut dire
qu'ils ont une rampe eux aussi et ils peuvent aussi accueillir des personnes en fauteuil roulant
qui ne peuvent pas se transférer, où on ne peut pas plier le fauteuil. Et ils ont un contrat avec
la STM pour un certain nombre d'heures pour assumer du transport adapté. Mais ces taxis-là
fonctionnent aussi sur une base privée pour transporter des personnes handicapées, entre
autres en dehors des heures de fonctionnement de la STM.

2105 Donc, pour résumer, Montréal a des taxis. La flotte de taxis doit et peut transporter
des personnes handicapées. Puis nous, on travaille à ce que ça existe. On a fortement
travaillé en collaboration avec la STM au départ parce que, finalement, le taxi est la base du
transport adapté, mais on a utilisé tout ça pour le développement du transport en taxi régulier.

2110 Par contre, on n'a jamais demandé à ce que ces taxis-là aient d'abord une couleur
autre, mettons, ou je ne sais pas quoi, parce qu'on ne tient pas nécessairement à les
identifier. On veut aussi qu'une personne handicapée puisse prendre le taxi au même tarif
2115 qu'une personne ordinaire. Ça, c'est une chose qu'on surveille aussi. On veut qu'ils prennent
les mêmes... que ça ne voit pas nécessairement, qu'ils fonctionnent comme les autres.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

2120 Je veux juste ajouter un truc au niveau du transport adapté. Le problème aussi qui se
vit pour une famille qui doit aller reconduire, mettons, son enfant à la garderie qui est
handicapée, donc qui doit prendre le transport adapté, mais qui a un autre enfant en bas
âge, il peut pas embarquer dans le transport adapté avec son bébé. Elle ne pourra pas
amener son autre enfant dans le transport adapté, il va falloir qu'elle le fasse garder. Il y a
2125 comme des complications au niveau du transport adapté.

C'est pour ça qu'un transport régulier accessible va être beaucoup plus facilitant pour
les familles parce qu'ils n'ont pas juste, des fois, un enfant, ils peuvent en avoir deux. Parce
que les règles au niveau du transport adapté ne sont pas toujours évidentes au

2130 niveau des logistiques de vie familiale, en particulier.

LA PRÉSIDENTE :

Ce sont des règles ou c'est un manque d'espace?

2135

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

C'est des réglementations.

2140

Mme THÉRÈSE COLIN :

Parce que le transport adapté n'est pas financé de la même façon que le transport régulier. Donc, c'est le gouvernement provincial qui paie 75 %, en principe, des frais reliés au transport adapté. Donc, évidemment, on le limite aux personnes handicapées et pas aux autres.

2145

Donc, une famille qui a un enfant handicapé, un enfant pas handicapé ne peut pas prendre le transport adapté avec tous ses enfants. Alors, elle envoie la personne handicapée toute seule de son bord, puis elle circule en transport régulier autrement.

2150

Alors, inutile de vous dire que pour l'organisation familiale, c'est un vrai casse-tête. Parce que vous ne lâchez pas un enfant quand même dans le transport adapté tout seul n'importe comment, surtout si la raison pour laquelle vous y allez, c'est que comme parent vous devez être avec. Entre autres, si vous allez chez le médecin, vous n'envoyez pas votre enfant handicapé tout seul chez le médecin et vous allez avec l'autre chez le même médecin. Ça ne se fait pas, en tout cas pas dans nos sociétés, jusqu'à nouvel ordre.

2155

Ce n'est pas des règles... je veux dire, ce n'est pas parce qu'on n'y a pas pensé. C'est parce qu'à un moment donné, si vous ne précisez pas les règles du transport adapté, c'est un transport qui coûte quand même plus cher qu'un transport ordinaire et qu'on ne peut pas ouvrir tous azimuts n'importe comment. Donc, ça fait des drôles de choses.

2160

On pense toujours que les personnes handicapées, c'est des personnes toutes seules. Alors, l'imaginer dans un contexte familial devient toujours plus complexe. On en a discuté avec le transport adapté de ces choses-là, mais c'est vrai qu'on vient qu'à un moment donné, vous ne pouvez pas réserver un transport juste pour une famille quand il y a une seule personne handicapée.

2165

LA PRÉSIDENTE :

2170

Le dernier point sur les aménagements. Ça se référerait dans les vestiaires, que ce

soit dans les piscines, différents endroits, les infrastructures sportives entre autres, vous soulevez le problème d'une mère qui ne peut pas accompagner son fils ou d'un père qui ne peut pas accompagner sa fille handicapée, etc.

2175

On a parlé, je pense que c'était dans un des ateliers où on demandait, par exemple, des vestiaires famille. Est-ce que, pour vous, ce serait utile ou si vous préférez avoir, par exemple, une toilette qui est plus grande ou peu importe le sexe des personnes?

2180

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Bien non. Je pense que les vestiaires famille, ça pourrait tout à fait répondre. L'idée, c'est que quand ton enfant est plus vieux et qu'il ne peut pas tout seul aller au vestiaire pour garçon, et que c'est la mère qui l'accompagne, bien, qu'elle puisse l'accompagner, qu'elle ne soit pas obligée d'avoir un accompagnateur pour aller au vestiaire avec son garçon. En fait, c'est pour faciliter l'accès aux loisirs pour toutes les familles.

2185

Donc, si un vestiaire famille accepte aussi qu'une mère soit avec son garçon plus vieux, parce que là il y a toute la question de l'âge des enfants, moi, je pense que c'est une solution envisageable.

2190

Mme THÉRÈSE COLIN :

Ça, là, c'est un excellent exemple d'accessibilité universelle. C'est quelque chose qui fonctionne pour nous, qui est parfait pour nous. Il a d'abord été conçu pour des familles, en fait. Alors, voici un exemple où, en faisant les choses pour l'un, on le fait en même temps pour l'autre. Et finalement, ça sert tout le monde, ça règle tous les problèmes et on n'en parle plus. Puis personne n'est individualisé à avoir un problème où il faut...

2195

Parce que nous, notre problème, c'est que quand on n'arrive pas à aller quelque part, il faut toujours demander une permission supplémentaire, une règle supplémentaire, une affaire supplémentaire. Là, on n'a rien à demander. On va dans le vestiaire familial, personne ne pose des questions, puis ça se règle, puis ça ne dérange personne. Puis ça n'a pas été fait pour nous au départ. Tant mieux.

2200

2205

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Mesdames.

2210

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Alors je demanderais maintenant les représentants de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Bonsoir.

Mme FRANCINE TRICKEY :

2220

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Pour les besoins de la transcription, est-ce que vous pourriez vous identifier, s'il vous plaît?

Mme FRANCINE TRICKEY :

2230

Oui. Je suis Francine Trickey, responsable du secteur Tout-petits à la Direction de santé publique. Et je suis accompagnée de monsieur collègue Louis Drouin, responsable du secteur environnement urbain et santé.

2235

Alors, je vais commencer. Tout d'abord, le mandat de la Direction de santé publique, c'est entre autres de faire le point sur l'état de santé de la population, de suggérer des pistes d'action pour l'améliorer et de soutenir le développement de politiques publiques qui sont favorables à la santé et au bien-être de la population. Et c'est en lien avec ce dernier point où on a analysé la politique familiale.

2240

Alors, tout d'abord, nous avons analysé les points forts du projet de la politique. Notamment, les actions sur les déterminants de la santé et du bien-être, alors, nous, on trouve que c'est vraiment un bon point qui sort de la politique, qui ressort. Nous aimons bien la définition inclusive de la famille, qui tient compte de la diversité des familles et de la pluralité des modèles.

2245

On apprécie également la perspective de développement durable et l'arrimage avec les autres plans de la Ville, notamment le Plan de transport. On trouve que les enjeux soulevés sont des enjeux qui sont très pertinents. Et on trouve important l'idée de faire appel à différents acteurs ou différents partenariats et d'avoir des chantiers famille.

2250

Je vais laisser mon collègue parler des recommandations en particulier, parce que plusieurs touchent justement l'environnement urbain.

M. LOUIS DROUIN :

2255

Oui, en fait, dans notre secteur environnement urbain, on regarde toute la question

de l'environnement bâti, que ce soit en termes d'aménagement, de transport, d'habitation, mais en lien avec la santé publique. Je crois que mon collègue, docteur Stéphane Perron, va venir vous présenter toutes les études qu'on fait au niveau de l'interrelation entre le bâti et la santé publique.

2260

Concernant les quartiers vivants, c'est clair, on aime beaucoup votre notion de renforcer les noyaux urbains où on a un ensemble de la mixité des fonctions. Vous faites appel à des artères comme la rue Monkland, la rue Fleury, où on retrouve l'ensemble des services.

2265

Mais ce qu'on recommande également, c'est peut-être d'avoir une notion un peu plus élargie que le noyau urbain spécifiquement type Monkland où c'est là qu'on a tous les services, mais aussi des petites rues locales où on a des services aussi de proximité. Et nous, notre crainte, c'est de voir tout ça disparaître au profit soit des grands espaces commerciaux. C'est ce qu'on voit de plus en plus.

2270

Le petit marché alimentaire au coin de la rue Marie-Anne sur le Plateau Mont-Royal, ce n'est pas le boulevard Mont-Royal ou la rue Rachel, mais ce sont des services de proximité qui renforcent aussi le sentiment de sécurité pour les jeunes familles. C'est à distance de marche, à cinq minutes. Tu descends, tu vas chercher ta bouteille de lait puis tu reviens chez toi.

2275

On pense aux noyaux urbains des quartiers européens. Ce n'est pas simplement dans les artères qu'on a tous ces services de proximité. Il faut étendre ça dans l'ensemble du quartier. Et ça devient beaucoup plus convivial et beaucoup plus intéressant pour les jeunes familles. Donc, ça, c'est la première remarque.

2280

Évidemment, notre collègue Lise Bertrand, qui travaille avec Francine, a fait un géomapping des déserts alimentaires à Montréal. On a des quartiers où l'accessibilité au marché de fruits et légumes est à peu près inexistant. Et je pense qu'il serait intéressant dans la politique familiale d'en tenir compte, parce que Dieu sait combien la saine alimentation est importante pour les jeunes familles et les jeunes enfants.

2285

Concernant l'habitation, en fait, la principale remarque que notre collègue Sophie Paquin, qui nous a aidés à travailler cette partie-là, enfin on permet une subvention pour l'achat d'un logement d'un coût maximal de 200 000 \$. À Montréal, 200 000 \$, je pense qu'on a un sous-sol d'un condo. Peut-être qu'il y aurait lieu de remonter le plafond. Parce qu'avec l'augmentation des coûts immobiliers, ce serait probablement une chose importante.

2290

2295

L'autre élément également, on parle que ce programme-là profite à 20 % de familles et on y mentionne qu'on veut augmenter cette accessibilité-là à la famille. Mais on aimerait

un chiffre précis, est-ce qu'on parle de 30 % ou 40 %? Donc, ce serait peut-être intéressant de spécifier la cible qu'on vise dans cette politique familiale.

2300

L'autre élément, je pense, qui était... nous, en tout cas, on est là-dedans à temps plein, c'est la question de la salubrité. J'ai visité des logements à Côte-des-Neiges, j'ai visité la Place l'Acadie, vous avez des logements locatifs absolument infectes.

2305

Je peux vous dire qu'un hiver, j'ai passé trois heures dans un logement de la rue Bedford à Côte-des-Neiges. J'ai été obligé d'enlever mes lunettes tellement qu'il y avait de l'humidité. On ne voyait pas clair. Il y a quatre, cinq enfants. Coquerelles, moisissure, des problèmes de ventilation. Le plafond qui coulait. Et là, c'est toute la question de l'aide à la rénovation domiciliaire pour le logement locatif.

2310

Les inspecteurs municipaux font leur possible avec leurs avis de dérogation. Mais lorsque vous avez un propriétaire qui ignore ces avis et que ça dure des années, et que vous avez des jeunes familles qui sont dans ces logements-là de façon récurrente et chronique... les pédiatres de l'hôpital Sainte-Justine nous déclarent qu'il y a 30 % au moins des cas d'asthme qui se présentent à l'urgence de l'hôpital Sainte-Justine, qui sont nettement associés à des conditions d'insalubrité dans ces logements-là.

2315

Je ne sais pas ce que la Ville... on a beaucoup de discussion avec les services d'inspection. Est-ce qu'il faut prendre possession de ces logements-là et de les rénover, d'envoyer la facture au propriétaire qui va disparaître tout d'un coup parce qu'il est souvent sous une compagnie à numéro? En tout cas, il y a une problématique importante pour les jeunes familles les plus démunies montréalaises.

2320

Concernant le transport, oui, accessibilité au transport en commun. On a aussi là des déserts d'accessibilité au transport en commun. On pense surtout au niveau de l'est de Montréal, de l'ouest de l'île et de plusieurs secteurs où la desserte pour les parcs industriels est déficiente. Mais le Plan de transport de la Ville de Montréal a identifié cette problématique-là.

2325

Le réseau de pistes cyclables, le Plan de transport, ce qu'on dit dans le réseau de pistes cyclables, si vous voulez que les enfants fassent du vélo... moi, j'ai toujours pris l'exemple des recommandations de l'Université Harvard concernant le transport actif. Il y a une aménagiste qui est là, qui donne des cours, qui est extraordinaire et qui prend toujours l'exemple de l'Europe : piste cyclable en voie propre. Il faut protéger nos enfants.

2330

2335

Et là, on regarde toute la question du partage de l'espace de la rue entre les usagers du transport actif et les usagers de l'automobile. Il y a 50 ans, la rue appartenait aux piétons, aux cyclistes et aux familles, et les gens pouvaient s'amuser dans la rue. Aujourd'hui, c'est impossible. Il faut recentrer le paradigme vers le partage beaucoup plus

2340 équitable au niveau des usagers du transport actif, redonner de l'espace de la rue aux piétons, aux cyclistes. Et ça, c'est en termes d'espace, de pieds carrés. C'est là qu'il faut retourner.

2345 Et pour y réussir, c'est évident qu'il faut absolument renforcer l'offre de service en transport en commun. Et le Plan de transport a identifié de très beaux projets, mais le financement est absolument essentiel.

2350 Lorsqu'on parle de tarification familiale, pourquoi pas penser pour les familles? Je prends une famille de quatre qui vont à l'école avec une passe de la STM, ça commence à être pas mal de budget par mois. Est-ce qu'on peut penser à un mode d'accessibilité financière de type familial moins coûteux? Ça, c'est une dimension qui est importante.

2355 J'irais même jusqu'à proposer, parce que des villes l'ont fait, Portland, Oregon, c'est gratuit pour les jeunes qui se rendent à l'université ou à l'école. On a une gratuité. Perth, la Ville de Perth en Australie, le système de transport en commun au centre-ville est gratuit. Donc, c'est des hypothèses qu'on pourrait regarder.

2360 Accès au métro et autobus pour les familles avec tout-petits et poussette. Là-dessus, mon commentaire, c'est peut-être renforcer les supports à vélo au niveau des autobus. Je sais qu'on a un petit projet pilote, mais il y a des villes que c'est systématique, on peut placer nos vélos sur les autobus et on n'a aucun problème.

2365 Le dernier, c'est les limites de 30 kilomètres dans les rues locales. Le Plan de transport de la Ville de Montréal prévoit des mesures d'atténuation de la circulation à 30 kilomètres autour des écoles, autour des centres de la petite enfance. Mais lorsque vous regardez les données, où sont les piétons? C'est où la densité la plus importante de piétons? C'est au niveau des artères où vous avez tous les services de proximité. Or, les artères ne font pas partie de la politique des mesures de «traffic calming» proposée par la Ville de Montréal.

2370 Je vais vous donner un exemple concret. La rue Côte-des-Neiges, entre Côte-Sainte-Catherine et le chemin Reine-Marie, c'est une artère. Vous avez le Jewish, vous avez le CSSS, vous avez Bibliothèque municipale, vous avez le Renaud Bray, vous avez une école primaire de l'autre côté de la rue. C'est une artère. En quoi le 30 kilomètres? Et c'est là que vous avez peut-être dans le quartier Côte-des-Neiges le plus de piétons et de jeunes. Et si on suit le Plan de transport de la Ville de Montréal, ce n'est pas considéré comme étant un endroit où on pourrait mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation.

2380 L'an dernier, on a fait un dessin de ce que pourrait devenir Côte-des-Neiges comme artère revitalisée avec des espaces verts et un verdissement. C'est Dan Burden. Parce

2385 qu'on a fait un colloque, suite à notre rapport annuel du directeur *Le transport urbain, une question de santé publique*, on a fait un colloque le 6 juin 2006. Monsieur Burden, c'est le gourou des «walkable cities» aux États-Unis et on l'a fait promener avec sa caméra. C'est un ancien photographe du National Geographic. Il nous a refait en un tour de main la rue Côte-des-Neiges apaisée avec des arbres et toutes ces choses-là.

2390 Sécurité publique. Je pense que le plan est assez clair. On ne saurait trop insister d'y intégrer des mesures préventives et sociales, et on aimerait voir... quand même, la Ville a déjà publié, au début des années 2000, un guide sur les aménagements sécuritaires. Ça passe d'abord par des aménagements sécuritaires au niveau du bâti, entre autres au niveau des parcs par de l'éclairage. Et on souhaiterait que ces mesures-là soient intensifiées en termes d'implantation. Évidemment, le dialogue est absolument essentiel entre les principaux partenaires au niveau local. On pense au groupe TANDEM qui développe des plans de
2395 sécurité au niveau des quartiers.

2400 Et ce que je ne saurais aussi trop insister au niveau de cet élément-là, c'est la remarque qu'on fait, souvent il y a des politiques... en tout cas, je ne veux pas critiquer le travail des policiers, mais si on regarde les clientèles marginalisées, itinérants, les IDI, injection de drogue injectable, problèmes de santé mentale, qui ont souvent besoin d'avoir accès à nos services de distribution de seringues, compte tenu de certaines restrictions policières d'accessibilité de ces clientèles-là, ça nous crée un problème, parce que ça peut augmenter le risque de transmission des différentes maladies infectieuses associées à l'injection au niveau des drogues. Donc, ça, c'est une problématique qu'on sait qui est
2405 difficile à gérer, mais on l'a soulevée dans notre mémoire.

2410 Culture, sports et loisirs. Pourquoi pas une politique généralisée de tarification et d'horaires adaptés aux familles, non pas seulement pour les centres culturels mais pour l'ensemble des services de loisirs. Ça, je pense, c'est une chose qu'on vous recommande.

2415 Maximiser l'offre de services aux familles. Là-dessus, ce qu'on trouve important, c'est au niveau des adolescents. Souvent, nos adolescents se promènent dans les quartiers, ils n'ont rien à faire le soir, le samedi soir. Il n'y a pas de services de loisirs, discothèque pour les jeunes, quand ils ont 14, 15, 16 ans.

2420 Quand j'étais jeune, je vivais dans le quartier Côte-des-Neiges et on avait accès à des centres culturels organisés par la municipalité. Je parle il y a à peu près 30, 40 ans. Aujourd'hui, il n'y a presque rien. Les gens font des party dans les maisons, ils n'ont aucun endroit où aller pour s'amuser le samedi soir.

Moi, je pense que c'est absolument essentiel d'augmenter avec le concours des arrondissements ces espaces de défoulement de nos jeunes et de façon un peu mieux structurée qui soit intéressante pour les jeunes.

2425 **Mme FRANCINE TRICKEY :**

On tire vers la fin. Les éléments qu'on vient de mentionner, ce sont des choses qui existent dans le plan d'action, mais qu'on voulait resoulever et bonifier. Il y a certains éléments qu'on souhaiterait vraiment voir se développer, peut-être plus renforcer d'abord, 2430 mais surtout peut-être se développer.

Par exemple, on trouve très silencieuse la Politique sur l'aspect de la lutte à la pauvreté. Nous croyons que toute nouvelle politique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, à quelque niveau que ce soit, se doit de viser la réduction des inégalités socio- 2435 économiques et inclure un aspect de vigilance à cet égard-là. C'est une responsabilité que nous partageons tous. On sait l'impact de la pauvreté sur la santé et je pense que la politique est plutôt silencieuse à cet égard-là.

On aimerait ça également s'assurer qu'il y ait une prise en compte des plans intersectoriels existants. Notre collègue de Québec en forme l'a mentionné, il y a beaucoup de gens qui font déjà des plans intersectoriels ou des plans sectoriels dans les communautés dans les arrondissements, et je pense qu'il faut partir de ce qui est déjà fait et s'assurer de bien s'arrimer. C'est mentionné, mais c'est peut-être... nous, on voulait insister à ce niveau- 2440 là.

Le partenariat régional, on sait que les tout-petits et les jeunes sont une priorité pour plusieurs acteurs régionaux. Québec en forme l'a mentionné aussi, la Santé publique. Les tout-petits sont au coeur de plusieurs grands partenaires et je pense, à cet effet-là, qu'il faut renforcer ce partenariat régional là et trouver des solutions ensemble et s'assurer d'être 2450 complémentaire. Et la DSP est prête à collaborer à cet effet-là aussi.

L'accès à l'information, ça a été mentionné par le CRADI, il faut non seulement donner de l'information, mais il faut qu'elle soit accessible également. Ça a été mentionné aussi par nos collègues des CPE. L'importance qu'une information soit adaptée à la clientèle, 2455 qu'elle soit moins éduquée, qu'elle ait des problèmes à lire ou qu'elle ait accès ou pas à Internet, ou qu'elle soit de communauté culturelle, alors un accès important d'information sur différents modèles, et la participation active des familles. Donc, la famille doit être au coeur de la collaboration. Ils doivent être impliqués à toutes les étapes.

On parle aussi d'un processus de mise en oeuvre et de suivi. On avait de la difficulté à voir de qui relèverait la politique familiale, qui la porterait à la Ville, qui s'assurerait de son suivi. C'est sûrement pensé, mais ce n'était pas clair. Et je pense que c'est un élément vital qu'elle soit bien ancrée dans une direction, dans une personne, et qu'il y ait des gens qui s'assurent d'être responsabilisés à l'égard du suivi des indicateurs qu'on se donne sur nos 2465 différents enjeux.

2470 Pour notre contribution comme Agence et sa Direction de santé publique, c'est sûr que nous, par nos différentes fonctions, on peut soutenir les programmes, les projets de prévention auprès des tout-petits, des jeunes et de leur famille. On peut apporter un soutien aux projets intersectoriels qui ont un impact sur la qualité de vie. On peut fournir de la documentation, un état de situation, les connaissances. Louis en a parlé beaucoup sur les études qu'on fait et qui peuvent documenter plusieurs éléments. Alors, on est très disponibles à collaborer. Merci.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

2480 Merci. J'aimerais revenir sur deux points. D'abord, sur la salubrité des logements. Dans le règlement sur la salubrité, c'est le directeur de la Direction de l'habitation qui est l'autorité compétente et j'aimerais savoir comment s'arrime le DSP. Est-ce que c'est vous qui faites les inspections et vous portez à l'attention de la Ville les problèmes? Comment ça fonctionne exactement?

M. LOUIS DROUIN :

2485 En fait, ça peut aller dans les deux sens. La majorité des cas, c'est les services d'inspection qui interviennent pour faire appliquer le code. Ces services-là sont maintenant décentralisés dans les arrondissements. Le Service d'habitation est au niveau de la ville centrale. Le Service d'habitation a comme mandat de mettre à jour la réglementation et de faire des recommandations, et de s'assurer que les services d'inspection sont disponibles et accessibles dans l'ensemble des arrondissements.

2490 D'ailleurs, on a beaucoup participé à la mise à jour de la réglementation il y a quatre, cinq ans. Et tout récemment, il y a eu une commission spécifique sur la mise en application de la réglementation et c'est là qu'on a fait des recommandations plus spécifiques pour intensifier, entre autres, les interventions dans les cas problématiques, comme j'ai mentionné tout à l'heure.

2500 Donc, ce sont les inspecteurs. Mais au niveau du réseau de la santé, il y a souvent aussi des interventions qui sont faites au niveau des CSSS localement, qui peuvent notifier des problématiques qui sont aussi portées à l'attention du réseau de la santé à l'inspecteur municipal. L'inspecteur municipal porte à notre attention, au niveau de la Direction régionale de la santé publique, je dirais les cas extrêmes où, là, il y a vraiment une menace à la santé publique.

2505 Donc, on a fait deux formations, depuis les trois ou quatre dernières années, à l'ensemble des inspecteurs de la Ville quand, parce qu'on ne peut pas systématiquement intervenir dans tous les logements, donc on leur a donné une série d'indicateurs pour

2510 lesquels on leur demande de nous notifier ces cas problématiques. En fait, ce sont des cas d'insalubrité extrême. Et lorsqu'un tel cas est détecté dans un logement dans un multiplex, ça peut vouloir dire que l'ensemble du multiplex est également pris avec cette problématique-là.

2515 On a une clinique aussi de médecine environnementale qui reçoit de médecins traitants des cas problématiques qui peuvent être associés à l'insalubrité des logements. Parce que les moisissures, ça crée beaucoup de problèmes pulmonaires. Ça peut exacerber l'asthme. Ça peut causer des problèmes aux sinus, des problèmes de bronchite à répétition. Et lorsqu'on suspecte qu'il y a une problématique de logement insalubre, à ce moment-là on notifie un inspecteur d'aller visiter tel logement à telle rue.

2520 On a un nouveau programme qui est en train d'être mis en place spécifiquement, c'est un programme pilote dans le territoire du CSSS de la Montagne. Parce que Côte-des-Neiges, c'est un des secteurs les plus touchés par cette question-là, avec Parc-Extension. Et c'est un programme qui doit débiter en janvier 2008, suite à une entente de partenariat entre l'Hôpital Sainte-Justine, le CSSS, la DSP, l'Institut de santé publique, d'intervenir sur code déclaration du pédiatre dans ces logements-là et de faire intervenir, si nécessaire, l'inspection municipale.

Il y a également de plus en plus des ententes qui ont lieu localement entre la municipalité et le réseau de la santé pour s'occuper de ces problèmes-là.

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est surtout des cas dans les logements locatifs privés. Est-ce qu'il y a des problèmes aussi dans les logements sociaux de la Ville?

2535 **M. LOUIS DROUIN :**

J'ai ouï-dire. Mais actuellement, c'est le Service d'habitation de Montréal qui s'occupe spécifiquement de ces cas-là.

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Parce qu'aujourd'hui, naturellement ça a fait les manchettes comme tout le monde sait.

2545 **M. LOUIS DROUIN :**

Il y a des problèmes de punaises ou je ne sais pas quoi, de coquerelles, effectivement. Mais les services de la Ville s'occupent spécifiquement de ça.

2550 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Laurent.

2555 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Sur la question de salubrité, j'arrive difficilement à comprendre que vous existez et que vous n'ayez pas tiré la sonnette d'alarme sur les cas dont vous venez de mentionner. Comme par exemple, je ne sais pas, soit vous avez mentionné l'Acadie, je pense.

2560 **M. LOUIS DROUIN :**

La Place de l'Acadie, il y a une sonnette d'alarme. Ça a fait amplement la manchette dans les journaux. Nous, on intervient à la demande de l'inspecteur dans les cas extrêmes. Tous ces cas-là sont bien connus des inspecteurs municipaux.

2565

Lorsqu'il y a une problématique aussi difficile que ce cas-là, ce qui aide beaucoup le recours de la Ville auprès des tribunaux, c'est l'avis de Santé publique, et c'est ce qu'on fait dans les cas extrêmes et difficiles. Ça aide la Ville dans ses poursuites contre ces propriétaires-là d'avoir un avis de Santé publique qui confirme que le fait de vivre dans ce type de logement là peut porter atteinte à la santé des occupants.

2570

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Ça fait longtemps que ces problèmes-là existent ou ces foyers-là existent. Comment ça se fait que ces problèmes-là ne soient pas résolus?

2575

M. LOUIS DROUIN :

Écoutez, je vais vous donner un exemple concret. Il y a eu une problématique qu'on a réussi à résoudre du côté de Lachine, parce qu'on a décidé carrément d'évacuer les gens et de rénover le building où il y avait 400 familles. Ça a coûté 12 M\$ à la Ville. On pourrait faire la même chose pour tous ces problèmes-là, mais avez-vous les centaines de millions à la Ville? C'est ça qu'est le problème.

2580

Donc, est-ce qu'il faut augmenter l'allocation financière pour l'aide à la rénovation du logement locatif chez des propriétaires qui ont baissé les bras vis-à-vis cet état de situation? Est-ce que la Ville va faire la job à la place des propriétaires qui ne le font pas? C'est ça qu'est le problème.

2585

2590 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Puis il y a un problème de santé des gens à la base.

Mme FRANCINE TRICKEY :

2595

Et malheureusement, il y a beaucoup de familles qui vivent sous les seuils de faibles revenus, qui sont contentes quand même d'être obligées d'aller dans des logements comme ça, parce qu'il manque de logements de qualité abordables. Alors, c'est un peu tragique que ces gens-là se satisfassent de vivre dans ces conditions-là parce qu'ils n'ont pas l'économie nécessaire pour se payer de meilleurs logements.

2600

Et c'est toujours l'équilibre, est-ce qu'on met dehors des familles de logements qu'on considère à risque pour la santé, quand on n'a pas grand-chose d'autre à leur offrir compte tenu de leurs revenus. C'est un dilemme.

2605

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gold.

2610

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Pouvez-vous nous donner une idée globale de l'étendue du problème de l'insalubrité à Montréal?

2615

M. LOUIS DROUIN :

Ah! madame, vous avez une excellente question. On a essayé par la recherche d'essayer de saisir cette problématique-là. C'est très difficile. On ne peut pas pour des questions d'éthique entrer systématiquement dans les logements puis essayer de compter le nombre de moisissures. C'est très difficile. Parce que c'est souvent des milieux où même les locataires ont une certaine crainte de nous laisser entrer. Il y a souvent des communautés culturelles qui sont dans ces situations-là. Il y a une certaine méfiance.

2620

La réalité, on l'a davantage par des informateurs clés. Les groupes de défense des locataires à Côte-des-Neiges, ils savent à peu près où sont les poches d'insalubrité dans les quartiers où cette problématique-là est importante, mais ce n'est pas objectivé et quantifié par un rapport de recherche.

2625

À notre connaissance, comme à Côte-des-Neiges, il y a eu à un moment donné aussi une intervention systématique des services de pompier pour essayer de quantifier cet aspect-là. Dans certains quartiers, comme Parc-Ex et Côte-des-Neiges, lorsqu'on travaille avec les intervenants, on connaît assez bien la problématique.

2630

Mais c'est toute la question de ces groupes communautaires là : pourquoi la Ville ne

2635 fait pas appliquer son règlement? Et là, il y a toute la question du recours aux tribunaux et des questions: «Est-ce qu'on va...» Parce qu'ils peuvent par leur réglementation saisir le logement et faire les réparations, ils peuvent le faire, mais c'est une question de financement de ce que je comprends dans tout ce débat-là.

2640 Donc, tout ça a été discuté à la Commission spéciale sur la mise en application du règlement sur la salubrité. Il y a eu des recommandations. C'est sûr que ce n'est pas facile pour la Ville. Donc, vous pourriez comme commissaires interpellier aussi les services, voir concrètement plus spécifiquement. Moi, je crois...

2645 Il ne faut jamais oublier que l'aide à la rénovation domiciliaire et toute la question de l'aide à l'habitation, au début des années 90, c'était supporté par le gouvernement fédéral qui s'est complètement retiré de ce champ-là de l'aide à l'habitation, complètement retiré, ils ont laissé ça aux municipalités. Puis là, on rentre dans une question de fiscalité municipale versus fédérale, l'iniquité fiscale.

2650 Moi, je comprends que la Ville n'a pas les revenus suffisants pour amplifier ses programmes d'aide au logement locatif ou au programme de rénovation. Moi, je pense que le fédéral, il va falloir qu'à un moment donné qu'ils se commettent. Parce que souvent, on parle... d'ailleurs, c'est rendu une priorité fédérale la lutte à la pauvreté chez les familles canadiennes. Et les tout-petits, c'est une des priorités du fédéral en termes de santé environnementale.

2660 Je vais souvent dans des ateliers fédéraux. Ils sont bons pour faire des beaux documents en couleurs : «Voici les problèmes.» «Mais avez-vous un programme, s'il vous plaît, les municipalités ont besoin d'un soutien financier.» C'est comme le transport en commun, exactement la même chose, la fiscalité est en haut. Ils sont là les revenus, ils sont là les surplus.

2665 Donc, peut-être que vous avez un rôle d'interpeller aussi en haut.

LA PRÉSIDENTE :

2670 On en prend bonne note. J'aimerais parler d'un autre sujet un peu plus léger, mais aussi grave.

2675 Vous parlez d'une réduction de la vitesse à 30 kilomètres/heure. Dans les recommandations qui ont été faites pour le Plan de transport, on s'était rendu compte qu'on baissait la vitesse de 50 à 40. Pour nous, ça nous interpellait parce qu'on considérait que, pour les tout-petits en tout cas, c'est sûr que c'est mieux 30. Et là, semble-t-il, finalement on a reçu une note disant qu'on voulait mettre 30 kilomètres/heure dans les zones scolaires pour que les gens sachent très bien que, là, il doit y avoir une réduction.

Alors, on semble avoir perdu un peu l'initiative de mettre dans certaines rues 30 kilomètres/heure. Puis j'aimerais vous entendre parler sur ça parce que, vous, vous semblez finalement passer une réflexion dans le même sens que nous.

2680

M. LOUIS DROUIN :

On partage votre réflexion. En fait, on a toujours, même dans le mémoire qu'on a fait sur le Plan de transport, insisté sur les zones à 30 kilomètres. Pourquoi le 30 kilomètres? Parce qu'il y a un consensus international là-dessus. C'est une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé.

2685

La politique du Royaume-Uni sur l'apaisement des quartiers, en termes d'apaisement de la circulation, c'est le 30 kilomètres, parce que c'est en bas de 30 kilomètres que le risque de décès baisse drastiquement. Dès que tu dépasses le 30 kilomètres, la courbe est comme ça. C'est basé sur des considérations purement scientifiques. Le risque de décéder en haut de 30 kilomètres augmente de façon très importante, d'où l'idée du 30 kilomètres qui est reprise partout, partout dans les quartiers ou les municipalités européennes. Donc, on prend simplement ce consensus scientifique.

2690

2695

C'est sûr que c'est un bon début d'apaiser autour des écoles. Mais lorsqu'on parle d'apaisement, il faut toujours bien considérer que ce n'est pas seulement un panneau qui indique 30 kilomètres, c'est des mesures physiques d'apaisement de la circulation.

2700

Un automobiliste sur une voie droite ne ralentira jamais. Si vous mettez plusieurs dos d'âne, il va vouloir préserver sa voiture. Et si vous mettez des courbes, il n'a pas le choix. Avec des trottoirs élargis, ce sont des mesures qu'on... j'entends beaucoup le cas de l'Île Perrot où vous aviez deux jeunes qui circulaient à 100 kilomètres dans un quartier résidentiel.

2705

Pourquoi Ville Mont-Royal, Outremont, Westmount ont à peu près six fois moins de blessés de la route que dans les quartiers centraux montréalais? Parce qu'il y a des mesures d'apaisement de la circulation avec des freins physiques. C'est simplement pour ça que c'est des quartiers plus sécuritaires.

2710

Donc, il faut arriver à élargir le concept du 30 kilomètres. Comme je mentionnais tout à l'heure, au niveau des endroits où... parce que l'enfant ou la famille ne circule pas tout le temps autour d'une école. Ils vont à la boucherie, à l'épicerie, ils vont sur les artères.

2715

Donc, il y a un concept en Europe qui est la mobilité durable et l'apaisement là où on a les lieux de socialisation les plus importants. Et c'est toute la notion du «share space», l'espace partagé, au niveau de la rue ou de l'artère.

2720 Donc, il faut avoir ça en arrière de la tête cette approche-là qui a commencé à se développer de façon très systémique dans toutes les villes européennes où les mesures d'apaisement de la circulation, au début des années 90, sont devenues quelque chose qui... bon. Moi, je pense, comme ville nord-américaine, Montréal a beaucoup d'atouts et devrait s'orienter dans ce sens-là.

2725 J'ai ici un PowerPoint que je pourrais vous laisser sur des images d'expériences européennes, on a sorti ça d'un site web, vraiment intéressant ce qui peut se faire dans les artères, dans les rues locales. Il s'agit de faire preuve d'imagination.

2730 Et l'espace devient beaucoup plus convivial, beaucoup plus intéressant pour les familles et pour tout le monde, incluant les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées. Parce que lorsqu'on regarde un quartier, il ne faut pas aménager un quartier pour les familles, il faut l'aménager pour l'ensemble de la population qui y vit : personnes âgées, personnes à mobilité réduite, les jeunes familles. C'est important aussi d'avoir cette notion-là.

2735 **LA PRÉSIDENTE :**

2740 Oui, on apprécierait beaucoup, parce que j'avais justement une question sur le point que vous faites quand vous dites que Montréal est beaucoup moins sécuritaire que plusieurs métropoles de l'Europe du nord. Alors, c'est à la page 15, le premier paragraphe, dans la section 3.3.2. Puis je me demandais si vous aviez des données sur ça.

M. LOUIS DROUIN :

2745 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

On apprécierait.

2750 **M. LOUIS DROUIN :**

Docteur Stéphane Perron va venir jeudi, je crois c'est jeudi. On a les données.

2755 C'est sûr, si on se compare à une ville comme Stockholm, une ville comme Amsterdam, nos taux de traumatismes routiers sont plus importants à Montréal. La Suède a pris comme orientation vision 0. Donc, on va vous fournir les données.

LA PRÉSIDENTE :

2760 Oui, on apprécierait. Alors, il y avait aussi la carte tout à l'heure des déserts d'alimentation.

M. LOUIS DROUIN :

2765 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Est-ce que vous avez une acétate sur ça?

M. LOUIS DROUIN :

Oui, on a un document.

2775 **Mme FRANCINE TRICKEY :**

2780 Oui qui décrit bien dans Montréal, l'ensemble de l'île où sont ces déserts-là. Et ce qu'on recommande, c'est qu'à distance de marche, il devrait avoir de l'accès à l'aliment sain pour que justement les familles avec des jeunes enfants ou les personnes âgées puissent transporter leurs provisions sans dépendre de la voiture. Il y a plus de 40 % des gens de Montréal qui n'ont pas de voiture. Alors, il ne faut pas créer le besoin de voiture en mettant l'obligation de se déplacer très loin pour aller s'approvisionner.

M. LOUIS DROUIN :

2785 L'autre élément, on parle de carte, on a la carte aussi... puis ça, ça nous préoccupe parce qu'on a des plaintes des familles surtout qui ont des enfants asthmatiques. Il y a une enquête qu'on est en train de réaliser sur l'asthme pédiatrique, les 6 à 14 ans, une enquête téléphonique, 8 000 ménages, on va sortir ça au début du printemps, la relation entre
2790 asthme et les déterminants environnementaux. Et la prévalence varie de 6 à 27 % dans les quartiers montréalais, et c'est souvent associé à des facteurs de l'environnement.

2795 Donc, on va vous donner les cartes, entre autres, des poêles à bois, où sont les foyers où il y a du chauffage au bois. On a des quartiers beaucoup plus... il y a plusieurs quartiers, parce qu'on a beaucoup de plaintes, les familles nous appellent, les parents, lorsqu'on part un poêle à bois dans un quartier où il y a 30 % des ménages qui l'utilisent, ça exacerbe les crises d'asthme. On va pouvoir vous sortir aussi la carte à partir des plaintes de la Ville sur les logements insalubres. Et là, on a ces agrégats d'asthme dans différents quartiers.

2800

L'autre élément qui nous préoccupe, c'est le fait de vivre le long des autoroutes. On a une augmentation des hospitalisations de maladies respiratoires pour les personnes âgées dans un rayon de 200 mètres le long des autoroutes à Montréal.

2805

On vient de, on va vous envoyer le PowerPoint, de sortir une recherche sur les issus de grossesses anormales. Il y a un excès de risques pour les jeunes femmes qui vivent le long des autoroutes pour la prématurité, les petits poids, un excès de 30 % chez les jeunes femmes qui vivent le long des autoroutes. Toute la recherche internationale qui parle trafic-santé-autoroute dans un rayon de 200 mètres, il y a des problèmes respiratoires. On voit de plus en plus qu'il y a des problématiques d'issus de grossesse parce qu'il y a beaucoup de pollution.

2810

Qu'est-ce qu'on peut faire là-dessus? On pense, c'est sûr qu'on ne peut pas déplacer les gens et les maisons, mais de plus en plus l'État de la Californie est en train de légiférer là-dessus, c'est par, pour les nouveaux résidents, le zonage, règlement de zonage. C'est-à-dire, arrêtons de construire des écoles le long des autoroutes, des centres de petite enfance et même de nouveaux logements. Fini.

2815

À moins qu'on réussisse à diminuer tellement la circulation automobile à Montréal, puis que le Plan de transport de la Ville de Montréal est tellement efficace, qu'on réduit de 50 % la venue des voitures vers le centre-ville. Mais ce qu'on entend, c'est plutôt qu'on bâtit des autoroutes et on prend encore ces décisions dans le même sens. Et je doute qu'on obtienne ces objectifs-là d'ici les vingt prochaines années. Mais le règlement de zonage, ça peut aider.

2820

2825

Concernant le chauffage au bois, à tout le moins pour les nouvelles constructions, il faut bannir le chauffage au bois. La Colombie-Britannique l'a fait. Ce qu'on pourrait tolérer, c'est des appareils de combustion au gaz naturel, qui sont nettement moins polluants que du bois qu'on met dans un poêle à bois et qu'on décide de chauffer. Et la Ville de Montréal travaille actuellement à une réglementation, je ne sais pas s'ils vont l'adopter cette année, qui irait possiblement dans ce sens-là.

2830

LA PRÉSIDENTE :

2835

Merci beaucoup. Alors, on a un peu de retard sur notre horaire, on va prendre une courte pause de cinq minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2840

.....

REPRISE DE LA SÉANCE

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez prendre place, on va recommencer. Est-ce qu'on a les gens de Projet Montréal? Bonsoir.

2850 **Mme ÉMILIE THUILLIER :**

Bonsoir. Alors, je m'appelle Émilie Thuillier. Je suis attaché politique pour Projet Montréal. Et je vais faire ça court.

2855 Alors, je commence. À Projet Montréal, on est tout à fait d'accord avec l'objectif général du Plan d'action famille, qui est de favoriser l'établissement des familles à Montréal, parce que c'est en grande partie ce qui a contribué à la fondation de Projet Montréal en 2004.

2860 En fait, la fondation de Projet Montréal relève d'une démarche de réflexion sur qu'est-ce qu'on peut améliorer à Montréal pour faire en sorte que les Montréalais qui quittent Montréal tous les ans, notamment les jeunes familles, aient envie d'y rester. Et c'est en grande partie ce qu'on retrouve dans le Plan d'action famille.

2865 On trouve que les enjeux ont été très bien définis, notamment que les enjeux principaux sont l'habitation et le transport. Parce qu'effectivement, le coût et la taille du logement, ainsi que la circulation automobile, ce sont les deux facteurs les plus importants, et de loin, qui font fuir les familles. Donc, si on veut garder les familles, bien, il faut travailler sur ces deux problématiques-là. Donc, ce sont les principaux enjeux auxquels on doit s'attaquer.

2870

2875 On est aussi très contents que la Ville fasse maintenant le lien qu'on a fait, il y a vraiment plusieurs années, entre le sentiment de sécurité en ville, notamment pour les familles, mais c'est aussi vrai pour les personnes âgées, et la circulation automobile. Parce que c'est vrai que, dans certains quartiers, la problématique principale, c'est les gangs de rue. Mais à part ces zones très localisées dans la ville, partout ailleurs le sentiment de sécurité vraiment pour les familles, c'est la circulation automobile, évidemment la forte circulation automobile.

2880 Ensuite, on arrive au plan d'action. Donc, on a compris que ce n'est pas une politique familiale, c'est un plan d'action famille et il y a une différence. On nous l'a expliqué en présentation assez longuement. On est un peu déçus dans le sens où si on a pris le soin de faire une différenciation entre une politique familiale et un plan d'action famille, bien, on aurait dû vraiment avoir un plan d'action.

2885 Et pour nous, un plan d'action, ce sont des actions définies, des objectifs clairs, un

échancier réaliste, des moyens adéquats. Et on fait la réalisation du plan, en fait la mise en oeuvre, et l'évaluation, et on poursuit. Mais si on n'a pas les moyens, l'échancier et les objectifs, bien, c'est difficile.

2890 On est d'autant plus déçus que les propositions d'actions concrètes ne manquent pas. Parce qu'à Montréal, ne serait-ce qu'en l'année 2007, il y a eu des consultations publiques, juste en 2007, sur tous les aspects de la politique familiale et même des fois plusieurs consultations. Je ne vais pas toutes les nommer. On a eu des consultations en urbanisme, en transport, en habitation, en accessibilité universelle, égalité homme-femme, 2895 environnement, culture, sports et encore. J'étais présente à la majorité des consultations et il y avait toujours des propositions qui touchaient les familles, toujours. Parce que même si ce n'était pas axé famille, il y a des gens qui sont préoccupés par les familles.

2900 Donc, les propositions concrètes sont connues à Montréal depuis au moins 2007, mais même bien avant, parce que souvent les groupes viennent réclamer des choses qu'ils ont réclamées il y a déjà deux ou trois ans. Donc, on trouve que c'est dommage que la Ville ne se soit pas d'abord inspirée de tout ce bagage énorme de mémoires qui sont déposés à chaque fois qu'il y a des consultations publiques pour démarrer un plan plus précis que ce qu'on retrouve en ce moment dans le plan d'action. Voilà.

2905

LA PRÉSIDENTE :

2910 Merci, madame Thuillier. À la lecture de votre mémoire, on est bien conscients qu'il y a eu des consultations sur tous ces sujets-là qui sont évidemment des sujets transversaux par rapport à la famille. On sait aussi que vous avez participé à certaines de ces consultations-là, dont le Plan de transport.

Moi, j'étais un petit peu déçue aussi, parce que votre mémoire pour le Plan de transport, c'était quand même un mémoire de substance et volumineux, etc.

2915

2920 Alors, je me demandais, ma première réaction, est-ce que c'est parce que vous considérez qu'il y a beaucoup de choses que vous avez proposées qui n'ont pas été retenues finalement dans les recommandations et c'est pour ça que maintenant vous avez perdu un petit peu l'intérêt, ou si vous considérez qu'il y a quand même encore des choses importantes que vous voudriez soulever.

2925 Que ce soit au niveau du transport ou au niveau de l'habitation, nous, on apprécierait que vous nous faisiez part de vos préoccupations. Parce que dans les recommandations du Plan de transport, il y a certaines choses comme les quartiers verts qui sont à définir et puis je sais que vous avez parlé de certaines choses qui ont rapport à ça, pour les quartiers aussi, les services, etc.

2930 Donc, ce serait, je pense, trop long et ce serait quand même un peu abuser de vous de dire: «Bien, faites-nous la liste ce soir», comme ça à froid, mais on se demandait s'il y avait des points dans les différentes consultations où vous avez pris part, que vous voudriez faire connaître à la commission pour dire: «Ça, ce serait des choses, nous, qu'on considère importantes, qui ont rapport à la famille» et qu'on voudrait voir inclure dans notre rapport.

2935 **Mme ÉMILIE THULLIER :**

2940 Je vous dirais que vous touchez à la principale réflexion qu'on a eue, parce que... puis moi, j'ai participé à presque toutes les consultations qui ont touché de près ou de loin à la famille, en 2007 et aujourd'hui, puis je suis venue à tous les ateliers que vous avez faits avant ce soir, et je n'ai entendu encore aucune proposition qui n'a pas déjà été faite, ne serait-ce qu'en 2007, même en 2006 ou en 2005.

2945 Et donc, le message qu'on espère lancer aujourd'hui avec ce mémoire à la Ville de Montréal, c'est que la consultation, c'est bien, mais trop, c'est comme pas assez, et que la Ville devrait elle-même faire le travail.

2950 Moi, je vois très bien que la Ville, avant de se lancer dans le processus et d'envoyer en consultation publique à l'Office, bien, de faire elle-même le travail, d'aller rechercher – des mémoires, en 2007, il y en a au moins 300 qui ont été déposés, je pense, parce que juste le Plan de transport, il y en avait 125, puis il y en a vraiment eu d'autres – d'aller rechercher toutes les propositions qui touchaient à la famille et de commencer à faire ce travail-là.

2955 Parce que comme je vous dis, je pense qu'il ne faut pas évaluer le bien-fondé d'une consultation publique sur le nombre de mémoires qu'on reçoit, mais bien sur la nouveauté finalement de tout ce qu'on peut y retrouver. Et j'ai bien hâte de lire tous les mémoires qui vont vous être déposés dans les prochaines semaines. Mais de ce que j'ai entendu dans les quatre soirées qui ont déjà eu lieu pour le Plan d'action famille, je n'ai entendu personnellement aucune nouvelle proposition. Et donc...

2960 Moi, j'ai travaillé avec une ville, il y a plusieurs années, sur un projet de développement durable et on demandait à la Ville d'aller en consultation publique, et ce que la Ville a dit, c'est: «Non, je ne veux pas aller en consultation publique parce que je suis allée l'année dernière sur un projet très intégrateur, qui était comme une espèce de refondement de la ville finalement et qui était très lié au développement durable, et nous n'avons pas encore réalisé ce projet. Et donc, je me vois très mal...» Bien, ça, c'est la Ville qui parle, la Ville se voyait très mal retourner en consultation publique, alors que ce que les gens leur avaient demandé de faire l'année dernière, ils ne l'avaient pas encore fait.

2965

2970 Bien, je pense qu'il y a une réflexion à avoir à Montréal là-dessus. Est-ce qu'on est tout le temps en consultation publique pour savoir ce que les gens veulent, c'est bien, mais si à un moment donné on se rend compte que les gens, ce qu'ils veulent, ils disent tout le temps la même chose puis on ne l'a pas encore fait, bien, est-ce qu'on peut peut-être faire un petit peu d'actions avant de revenir en consultation publique?

2975 Et je pense que la politique familiale est assez... parce que c'est transversal, c'est ça. Mais on a parlé aussi de la conciliation famille-travail-études. Bien, on en a parlé beaucoup quand on parle de l'égalité homme-femme. C'est des thèmes qui reviennent.

2980 C'est vrai que la politique familiale, c'est très, très transversal. Peut-être qu'il y a des groupes qui vont être effectivement très contents de revenir aujourd'hui, pas aujourd'hui mais dans les prochaines séances, pour encore une fois redemander ce qu'ils veulent, comment ils voient les choses et tout ça. Mais si on n'arrive jamais à présenter de nouvelles choses parce qu'elles n'ont pas encore été réalisées, bien, réalisons un petit peu avant de revenir en consultation publique.

2985 Nous, c'est un petit peu ce qu'on exprime parce que, effectivement, c'est un mémoire très, très court. Parce que des propositions en habitation, en urbanisme, en transport, en culture et en environnement, bien, on en a fait en 2007. Puis là, c'était comme... on trouvait que ce n'était pas notre travail à nous de refaire une synthèse de tous les mémoires qu'on avait déposés dans les dernières années. Vous voyez un peu.

2990

LA PRÉSIDENTE :

2995 C'est quand même votre responsabilité de porter à notre attention les choses que vous jugez importantes sur les différents thèmes qui sont présentés dans le plan d'action.

Mme ÉMILIE THULLIER :

3000 Mais la Ville le sait. Le problème, c'est que...

3000

LA PRÉSIDENTE :

Mais nous, on ne le sait pas.

3005 **Mme ÉMILIE THULLIER :**

Oui, mais là on travaille pour la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

3010

On a regardé les travaux des commissions et les recommandations. On sait très bien que le Plan de transport, il y a 125 mémoires. Mais les choses par rapport à la famille, ce n'est pas les 21 chantiers. Il y a des choses qui sont spécifiques à la famille.

3015

Mme ÉMILIE THULLIER :

Bien, c'est encore drôle parce que...

LA PRÉSIDENTE :

3020

Et je pense qu'il y a plusieurs groupes qui sont venus avec certaines idées précises.

Mme ÉMILIE THULLIER :

3025

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3030

C'est sûr qu'on pourrait le faire nous aussi, là, mais je pense que c'est beaucoup plus fort quand ça arrive d'un groupe en particulier qui dit: «Il y a telle, telle choses. Je l'ai dit ailleurs, mais je le répète pour la famille. C'est encore important pour moi.»

3035

En tout cas, nous, on espère que pour vous... parce qu'on a votre rapport, entre autres, sur le Plan de transport. Est-ce que dans ça, il y a eu des recommandations? Est-ce que par rapport aux recommandations, vous êtes satisfaits en ce qui a trait à la famille? Est-ce qu'il y a des choses que vous voulez soulever qui n'ont pas été retenues et que vous voulez ramener?

3040

Comme on a vu tout à l'heure, le 30 kilomètres, semble-t-il ce n'est pas réglé. Il y a peut-être d'autres points comme ça qui sont importants.

Mme ÉMILIE THULLIER :

3045

Mais la majorité des choses qui ont été passées en consultation en 2007 ne sont pas réglées ni en 2006 ni en 2005.

LA PRÉSIDENTE :

3050

On va obtenir un consensus. Ça a pris quinze ans avant d'admettre qu'il y avait une problématique par rapport aux bassins versants en environnement, quinze ans. Alors...

Mme ÉMILIE THULLIER :

3055 Mais il y a un consensus en habitation depuis de nombreuses années. Il y a un
consensus en transport depuis quand même assez longtemps. Il y a un consensus en
environnement aussi depuis assez longtemps. Et nous, ce qu'on dit, c'est que le travail de la
Ville, notamment par son plan d'action qui est si peu détaillé, peu d'actions concrètes, peu
d'objectifs, bien, la Ville a manqué à son travail de réflexion et d'aller chercher ce que les
groupes avaient déjà dit. Nous, c'est notre principal point.

3060 Et ça a tombé sur celle-là parce que là, c'est à la fin de 2007 et, en 2007, il y a eu
particulièrement beaucoup de consultations. Puis là, c'est comme une répétition terminale de
tout ce qu'on a fait en 2007. Donc, si la Ville était arrivée avec un plan beaucoup plus précis,
tant mieux, on aurait peut-être plus réagi. Mais là, de voir un plan si...

3065 Parce que notre mémoire est presque aussi peu épais que le plan d'action. Surtout pas
définir les objectifs, il n'y en a presque pas; moyens, c'est absent. Échéancier non plus;
sauf le titre, en fait. Mais est-ce qu'on va vraiment tout faire ça en 2010? Je ne sais pas, là.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3075 Oui. À la page 2 de votre mémoire, quand vous dites qu'au lieu de vouloir copier
l'aménagement de la banlieue, Montréal doit plutôt miser sur ses atouts spécifiques, est-ce
que vous faites référence à quelque chose en particulier dans le Plan d'action famille?

3080 **Mme ÉMILIE THULLIER :**

3085 Bien, c'est que dans le plan d'action, on ne lit pas vraiment qu'on recherche une
forme de la ville spécifique. Et nous, ce qu'on pense, c'est que si on doit... bien, d'ailleurs,
c'est ce qu'on expliquait dans le paragraphe juste avant, c'est que la forme de ville qu'on
devrait rechercher pour les familles, c'est une ville assez dense, qui est donc facilement
desservie par les transports en commun et où les services de proximité s'intègrent dans la
ville.

3090 C'est ce que les gens de la DSP viennent de présenter, en fait. Donc, je ne referai
pas tout l'argumentaire parce qu'ils viennent juste de le faire. C'est ça, pour nous, l'atout de
la ville et l'atout de Montréal. Et donc, si on veut conserver, attirer les gens, bien, il faut
miser là-dessus, donc continuer d'avoir cette forme d'urbanisme.

3095 Et ça, ça se décide, ça se décide et ça se met dans un plan. Et quand on fait des nouveaux logements, c'est ce qu'on décide. Les nouveaux pans, quand on développe de nouveaux pans de ville, c'est ce qu'on demande. Et ce n'est pas ce qu'on fait à Montréal en ce moment nécessairement, il y a des endroits où on développe en ce moment vraiment comme dans la banlieue.

3100 Et la deuxième chose, c'est qu'il faut miser sur cette forme de la ville, mais en réduire les nuisances, puis là je ne répéterai pas non plus ce que vient de dire la DSP, réduire les nuisances, bien, notamment par la circulation automobile.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3105 Et en lisant le plan proposé, vous n'avez pas l'impression que c'est l'approche utilisée?

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3110 Non. Je dirais qu'on ne lit pas qu'on veut s'en aller vers une forme urbaine intégrée.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3115 Ce n'est pas votre impression en lisant le...

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laurent.

3125 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

3130 Sur le même point, j'allais dire pourquoi ne pas l'avoir? Parce que c'est clair, vous avez dit qu'il n'y a pas d'objectifs, pas d'échéancier, pas de moyens. D'accord, ça peut se retrouver.

Vous venez de dire une phrase tantôt, juste avant que je prenne la parole. Je pense que c'est peut-être des éléments qui nous auraient aidés au niveau de la commission. Parce que quand on a lu, chez vous, vous dites vous êtes très déçus de la Ville, mais c'est des éléments qui auraient permis aux commissaires normalement d'argumenter mieux et de

3135 le présenter à la Ville s'il y a des lacunes, comme vous venez de le dire là tantôt.

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3140 Mais je pense que Projet Montréal ne va pas inventer beaucoup de nouvelles choses. Et je pense que la majorité des autres mémoires que vous allez recevoir vont faire le tour de toutes les questions et que vous allez avoir en mains toutes les clés et tous les arguments qui vont vous permettre d'écrire un rapport qui sera tout à fait pertinent pour la politique familiale.

3145 Je pense qu'on aurait recoupé la majorité des mémoires. On ne vous aurait pas apporté d'éléments spécifiques qui n'auraient pas été apportés par un autre groupe. En fait, je ne crois pas. Parce qu'il y a des consensus.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

3150 Sûrement.

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3155 Parce qu'on sait maintenant ce qu'on veut, quand même c'est assez clair. Ça a été discuté beaucoup en 2007, mais aussi en 2006 dans différentes consultations. Et voilà.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

3160 Ça aurait renforcé au moins.

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3165 Oui. Mais je pense que le message le plus clair qu'on veut envoyer, c'est, oui, on consulte, mais pas n'importe comment et on ne demande pas aux gens de faire quatre fois le même travail. Parce que c'est ça, c'est vraiment ça qu'on a demandé en 2007. Il y a des gens qui ont fait quatre fois... c'est sûr que le contexte change, les mots sont différents, mais les recommandations...

3170 Je voyais tout à l'heure les gens de l'accessibilité universelle. Moi, ça fait deux ans que je fais de la politique municipale, ça ne fait pas longtemps, mais la première fois que j'ai entendu les gens parler d'accessibilité universelle, j'ai été ébahie. J'ai dit: «Ah! c'est vrai, il y a des solutions. On a les problèmes, mais ils ont les solutions, puis ils proposent tout plein de choses. Puis demain matin, ça va être réglé, puis on aura compris comment faire.»

3175 Puis là, évidemment, ma naïveté est retombée et je me suis rendu compte que ces

3180 gens-là venaient dire la même chose depuis cinq ans ou peut-être même plus et qu'ils continuent depuis deux ans à venir dire les mêmes choses. Et, oui, ils continuent à faire avancer les choses, à travailler. Mais à un moment donné, il ne faut pas non plus demander aux gens de toujours refaire les mêmes écrits, même si l'angle d'attaque est un petit différent. Là, c'est les familles, mais les gens qui sont venus parler de la culture et qui ont parlé de l'accès à la culture pour les familles, bien, ils vont revenir sur le même thème. Et la Ville connaît déjà tout ça.

3185 Parce que là en ce moment, on travaille pour donner à la Ville une vue d'ensemble de qu'est-ce que les gens voudraient, qu'est-ce que les groupes voudraient. Donc, la Ville demande de l'information, mais la Ville a déjà tellement d'informations, qu'elle serait plutôt au stade de la traiter et de décider. En tout cas, nous, c'est ce qu'on pense.

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre opinion. On en prend bonne note. Merci, Madame.

Mme ÉMILIE THUILLIER :

3195 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3200 J'inviterais maintenant le Conseil des Montréalaises. Bonsoir, Madame.

Mme NICOLE BOILY :

3205 Bonsoir. Nicole Boily, présidente du Conseil des Montréalaises. Alors, si je reste à cette heure tardive, c'est que je pense non pas apporter des choses totalement nouvelles, mais d'essayer de faire passer un certain nombre de messages qui touchent les femmes, et je pense que ça a son importance. Et c'est à cet égard-là que je reste. Je vais essayer d'être brève parce que l'heure est vraiment tardive.

3210 Je ne sais pas, Mesdames et Monsieur le commissaire, si vous connaissez le Conseil des Montréalaises. C'est un conseil consultatif à la Ville de Montréal qui est relativement récent, 2004. Donc, nous sommes encore dans l'enfance et c'est une toute petite organisation, mais que nous essayons le plus possible d'être dynamique.

3215 Alors, c'est constitué de 15 membres qui sont issus d'un peu toutes les communautés de la Ville de Montréal et un peu de tous les secteurs en termes professionnels, en termes d'âge, en termes d'origine, tout ça. Donc, nous sommes 15 et nous travaillons depuis le début de 2005.

3220 Alors, je vous dirais que vous comprendrez l'intérêt particulier que peut avoir le
Conseil des Montréalaises à venir ici devant la commission sur un Plan d'action famille. Les
femmes sont directement et profondément concernées par tout ce qui peut concerner, tout ce
qui peut avoir trait à la famille puisque, très souvent encore, c'est elles qui assument
beaucoup de responsabilités dans la famille, même si on voit des changements dans notre
3225 société qui font que ce ne sont plus uniquement les mères, mais aussi les pères qui veulent
bien prendre une certaine part de responsabilité dans la famille. Mais elles sont encore très
porteuses.

3230 Et il ne faut pas oublier non plus qu'il y a 20 % des familles montréalaises, plus ou
moins 20 %, ça varie un peu, qui sont des familles monoparentales. Donc, 85 % sont des
femmes chefs de famille. Donc, ces femmes-là sont vraiment dans des responsabilités qui
sont très grandes.

3235 Par ailleurs, ce que je n'ai pas beaucoup entendu et j'amène peut-être un élément qui
pour nous est extrêmement important, et vous avez pu le voir dans notre mémoire, c'est
qu'on est soucieuses que l'analyse des besoins des familles, quand on regarde l'ensemble
des besoins des familles, que ce soit examiné aussi en fonction de chacun des membres de
cette famille-là et qu'on tienne compte de façon un peu plus spécifique des différences qui
existent entre les membres de la famille. La perception ou ce dont ont besoin les mères par
rapport au père ou par rapport aux enfants, ou par rapport aux jeunes filles, par rapport aux
3240 garçons, c'est un peu différent.

3245 Donc, on veut amener vraiment que dans toutes les analyses qui puissent être faites,
qu'il y ait des statistiques qui soient genrées, c'est-à-dire des statistiques qui soient faites
selon les sexes, et que ça amène à ce moment-là une analyse, ce qu'on appelle l'analyse
différenciée selon les sexes et que ce soit un principe de base. On l'a demandé dans la
Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, mais je pense que ça se situe très bien
aussi dans un Plan d'action famille.

3250 Et je vous dirais que souvent on le voit en fonction d'un certain nombre de services,
oui, en fonction des services, mais ça va beaucoup plus loin que ça. Si on pense les
équipements, que les équipements soient faits en fonction de ça. Et on a parlé de vestiaires
familiaux, ça peut être des vestiaires familiaux, mais il y a aussi des équipements de loisirs
qui peuvent aussi correspondre davantage à des besoins de loisirs, d'activités physiques ou
même d'activités libres des familles, mais aussi plus particulièrement des femmes.

3255 Alors, je pense qu'il est important de voir qu'on ne doit pas banaliser les différences
de perception qui existent entre les pères, les mères, les hommes, les femmes et aussi les
jeunes filles et les jeunes garçons.

3260 Il vient de sortir de nos collègues de Conseil Jeunesse une étude sur le sentiment d'appartenance à la ville, ils viennent de le sortir hier, et on voit déjà, quelle que soit la catégorie d'âge des jeunes, la différence qu'il y a sur toutes sortes de sujets entre la perception des filles et des garçons.

3265 Et donc, cette analyse différenciée selon les sexes pourra amener à tenir davantage compte de chacune de ces différences entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons. Donc, je dirais que c'est un préliminaire et que c'est quelque chose, un principe de base qui devrait se retrouver aussi dans un Plan d'action famille.

3270 Par la suite, ce que je voudrais faire pour pas revenir... parce que dans différentes interventions que j'ai entendues tout à l'heure, il y a des choses avec lesquelles on est parfaitement en accord et je pense qu'il y a des consensus. On a parlé tout à l'heure de consensus sociaux sur un certain nombre de dimensions. On les retrouve d'ailleurs dans notre mémoire et je n'insisterai peut-être pas là-dessus.

3275 Peut-être pour soulever et de dire qu'on est fort heureuses de voir que la Ville va vers un Plan d'action famille. Et je pense qu'un plan d'action est plus dynamique que tout simplement une politique qui peut rester au niveau d'un grand discours, et qu'on aille vers des choses de plus en plus concrètes, je pense que c'est là un intérêt. Donc, il y a beaucoup de choses qu'on retrouve qui correspondent à ce que l'on peut souhaiter.

3280 J'aimerais soulever peut-être trois points particuliers où, là, on trouve qu'il y a davantage de faiblesse dans ce plan d'action. C'est parfois quelque chose qu'on retrouve dans certains plans d'action à la Ville qui peuvent s'expliquer et pour lesquels c'est dommage.

3285 On trouve d'abord qu'il n'y a pas suffisamment d'objectifs qui soient chiffrés, d'indicateurs qui permettront par la suite de mesurer des résultats. On reste peut-être souvent dans d'assez grandes généralités, d'être un peu plus vague dans le plan. Alors, il nous apparaît important de pouvoir aller davantage vers des cibles beaucoup plus précisées, vers des objectifs qu'il faut chiffrer, surtout s'il y a un objectif...

3290 On parle beaucoup d'un objectif démographique, de retenir les jeunes familles, mais je pense que ce qui est sous-jacent à ça, c'est d'essayer d'avoir une vision qui nous permette de développer et d'améliorer la qualité de vie des familles. Et c'est ça qui va faire, si on augmente la qualité de vie des familles, mais qu'on se donne des objectifs, à la fois des objectifs chiffrés mais des objectifs en termes de calendrier, bien sûr qu'on ne peut pas tout faire en même temps, je pense qu'on est tout à fait conscientes de ça, mais il faut qu'on développe peut-être davantage, qu'on sente qu'il y a des objectifs qu'on peut atteindre et qui vont améliorer les choses, et c'est ça qui va retenir les jeunes familles.

3305 Justement à propos de l'étude qui a été faite par le conseil de la famille, il y avait un reportage à Radio-Canada hier, et il y avait plusieurs jeunes qui avaient été interviewés et qui disaient: «Nous, que ce soit comme étudiants ou que ce soit comme jeunes, on ne peut pas... on n'en trouve pas de logements qui sont à notre... alors, on va aller vivre en banlieue.» Alors, leur aspiration n'était que d'aller vivre en banlieue pour avoir une certaine qualité de vie. Et ce qui était la base de la qualité de vie, bien, c'était d'avoir une habitation qui corresponde à ce qu'ils peuvent assumer.

3310 Donc, pour nous, la qualité de vie particulièrement dans le transport, dans l'habitation et le transport, qui sont deux pivots qui peuvent permettre de développer une qualité de vie, c'est deux pôles importants, bien, il faut qu'on se donne dans ces deux cas-là tout au moins des objectifs qui soient plus précis.

3315 Deuxième point qui nous préoccupe, c'est qu'on ne voit pas, et je pense que ça a été abordé aussi ce soir, comment se fera la coordination entre la politique ville, la politique de la ville-centre ou le plan d'action de la ville-centre, qui est celui que nous avons en main, et les arrondissements. Alors, ça, c'est une inquiétude aussi. Parce qu'on sait comment fonctionne actuellement la Ville, avec beaucoup d'autonomie qui est donnée aux
3320 arrondissements, et nous sommes inquiètes de la disparité qui pourra exister entre les arrondissements eux-mêmes.

Et déjà, on le voit dans les plans d'action d'arrondissement, il y a quelques
3325 arrondissements qui ont préparé un plan d'action, vous aviez mis ces documents-là d'ailleurs sur le site web, on les a consultés, et on voit déjà une disparité extrêmement importante. Comment va se faire cette articulation entre un plan d'action global et des plans d'action au niveau des arrondissements.

3330 Je pense qu'on la voit cette difficulté-là pour un plan d'action famille tout autant que dans d'autres domaines. Mais je pense que si on veut avancer au niveau de l'amélioration de la qualité de vie des familles, il va falloir qu'on examine de façon extrêmement attentive et qu'on puisse avoir des mécanismes pour pouvoir faire cette coordination entre ville-centre et arrondissement.

3335 Troisième point qui, lui aussi, peut-être a été soulevé ce soir, qui nous apparaît une faille importante, c'est de passer sous silence la conciliation famille-travail.

3340 On peut l'examiner à différents égards. La Ville est un employeur. Il y a plus de 26 000 employés à la Ville, plus ou moins 26 000 selon les moments, dont une bonne partie sont certainement des gens qui ont des familles et qui vivent des situations familiales, que ce soit avec de jeunes enfants ou comme la clientèle ville ou que les employés ville vieillissent eux aussi, ça peut être à l'autre bout du spectre, à savoir d'avoir à s'occuper de leurs aînés.

3345 Donc, la conciliation famille-travail, que ce soit avec des jeunes enfants ou que ce
soit avec des aînés, c'est un élément. Et on souhaiterait que la Ville, même si elle a un
certain nombre à travers ses conventions collectives, qu'elle a des mesures facilitantes, on
souhaiterait qu'elle soit beaucoup plus présente et qu'elle puisse être exemplaire à cet égard.
Elle est employeur, mais elle est aussi une entreprise de services. Donc, que dans les
services qu'elle offre, qu'on tienne compte des participants à ces activités de services, tout
3350 en tenant compte de ses employés.

 On sait qu'il y a des efforts qui sont faits dans les bibliothèques pour les horaires.
Mais je pense que s'il y a un souci, si on ne le mentionne même pas qu'il puisse y avoir ces
éléments pour permettre aux parents de profiter davantage des services, qu'il y ait des
3355 mesures qui soient envisagées par la Ville en tant qu'entreprise de services, que ce soit
l'ouverture des BAM, que ce soit différents services qui sont offerts à la population
montréalaise.

 Et je dirais, en termes de conciliation, un troisième point, qui est celui d'être incitatif
auprès de ses partenaires. Parce qu'on sait que, par exemple dans le domaine des sports et
loisirs, la Ville travaille avec des partenaires et elle pourrait être très incitative auprès de ses
partenaires pour qu'ils tiennent compte de cette responsabilité qu'ils ont, cette responsabilité
sociale de prendre égard avec leurs employés aux familles, à la conciliation famille-travail,
puisque ces partenaires-là sont aussi des employeurs.
3365

 Et on pourrait aller jusqu'à, dans le monde des contractuels avec la Ville en ce qui
concerne la famille, qu'il puisse y avoir tout au moins des incitatifs, sinon des contraintes.

 Je me souviens qu'au niveau, par exemple, du gouvernement fédéral, il y avait ce
qu'on appelait le «contract compliance» qui incitait à engager des femmes. Mais on pourrait
3370 penser que dans des contrats ou, en tout cas, tout au moins qu'il y ait un incitatif à tenir
compte de la réalité familiale des employés de ces partenaires.

 Voilà. Ça, c'est trois points qu'on voulait particulièrement soulever, de même que le
3375 principe de l'ADS, c'est-à-dire de l'analyse différenciée selon les sexes.

 Bien sûr qu'on a par rapport à l'habitation, par rapport au transport, mais je pense
qu'il y a beaucoup de choses qui ont été déjà abordées. Il y a une chose qui pour nous a
été... on est très conscients que dans l'habitation, la Ville n'est pas seule et qu'elle est
3380 dépendante à la fois du fédéral qui s'est retiré de beaucoup de programmes, du provincial qui
n'augmente pas ses programmes, que ce soit pour la construction d'habitations où on a
beaucoup parlé des HLM et de l'état de détérioration, par exemple, dans le secteur privé,
mais ça existe aussi dans les HLM. Là, il faudrait que Québec donne davantage de
subventions pour la rénovation au niveau des HLM.

3385

Je pense qu'il y a des très bons programmes au niveau de Montréal, mais il y a encore certainement pour le logement abordable et pour les grands logements. Et ça, on le reconnaît. D'ailleurs, on a fait des présentations à cet égard-là pour l'habitation, parce qu'on a fait une étude au niveau du Conseil des Montréalaises sur les femmes et le logement, et il y a beaucoup de choses qui s'appliquent.

3390

3395

Et dans tous ces domaines-là, ne jamais oublier les communautés ethnoculturelles, qui sont celles qui sont... on ressort ces jours-ci le chômage qui est beaucoup plus grand. Et quand on regarde les statistiques aussi, au niveau des revenus, au niveau des difficultés de l'emploi, on sait tout ce qui se dit actuellement. Il y a des réalités et il va falloir qu'on tienne compte de ces dimensions-là.

3400

Au niveau du transport, il y a la desserte. On l'a mentionné. Et c'est souvent dans les quartiers où on a les revenus les plus bas. Au niveau de la tarification, je pense qu'il faut que la Ville s'assoit avec la STM pour voir s'il n'y a pas des possibilités d'avoir des tarifications diversifiées. Si on ne peut pas, à cause des questions financières, qu'on ne peut pas limiter les augmentations, bien, qu'on regarde s'il n'y a pas des moyens d'avoir des tarifications diversifiées.

3405

Et il y a de multiples exemples en Europe dans à peu près tous les pays européens sur des tarifications qui sont diversifiées, soit pour les femmes avec des poussettes ou bien certaines heures de la journée. Alors, je pense, il y aurait vraiment à examiner de ce côté-là.

3410

En termes de sécurité, il y a la sécurité dans le transport. Il y avait un magnifique programme qui s'appelait *Entre deux arrêts* qui a été à peu près abandonné au cours des dernières années et il faudrait qu'on réactive beaucoup ce programme-là avec la STM.

3415

Je sais qu'il y avait des résistances de la part de certains types d'employés par rapport à cet... c'était de pouvoir, par exemple le soir, permettre aux femmes de pouvoir arrêter et pouvoir descendre entre deux arrêts. Alors, ça peut être pour les personnes âgées aussi. On pourrait étendre ça. Il y a eu des expériences extrêmement intéressantes ici à Montréal en termes de sécurité dans les transports et qui ont été plus ou moins abandonnées.

3420

En termes de sécurité publique, on parle beaucoup des gangs de rue. Mais je vous dirais que c'est vrai que la Ville de Montréal est une ville qui est assez sécuritaire, mais il faut jouer avec le sentiment d'insécurité, c'est ça, parce que c'est la perception que l'on en a.

Je pense qu'en ces termes-là, les aménagements, et je pense que ça a été évoqué aussi, les aménagements, que ce soit sur les rues, dans les parcs, aux abords des

3425 entrées de métro ou des stations d'autobus... et on a un magnifique instrument à la Ville de Montréal, qui s'appelle un *Guide pour un aménagement sécuritaire*, qui est utilisé, mais qu'on devrait encore davantage en faire la promotion et que tous les arrondissements puissent le faire, tout autant la ville centrale que les arrondissements.

3430 Culture, sports, loisirs. Il n'y a pas de loisirs pour les jeunes filles. Il y a vraiment une lacune importante de ce côté-là. Et je pense qu'on n'a pas vraiment véritablement d'études pour voir qu'est-ce que ça serait, parce qu'on ne consulte souvent que les gens qui participent aux activités. Il faudrait qu'on aille voir davantage les gens qui ne participent pas, c'est-à-dire à ce moment-là plus largement la population par rapport à ce qui est leur intérêt et, 3435 entre autres, les jeunes filles. Et ça, on le voit dans l'étude sur le sentiment d'appartenance, chez les garçons et les filles, c'est très, très différent et on ne s'est pas beaucoup attaché jusqu'à maintenant.

3440 Je connais à Lachine une expérience qui est faite où on a voulu susciter et on a été amené à avoir des programmes particuliers pour les jeunes filles. Bien, je pense que ça pourrait se faire ailleurs et on aurait intérêt.

3445 Je voudrais aussi insister sur la tarification. Quand une famille veut aller au Biodôme, c'est une fortune que ça coûte. Alors, dans différents équipements, il faudrait qu'il y ait une tarification familiale.

3450 Et je termine avec les activités libres. On oublie qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas envie non plus d'être dans un cadre défini et qu'il y ait des lieux où il puisse y avoir des activités libres. On a vu, par exemple, des pataugeoires où il n'y avait pas un arbre. Alors, les mères se retrouvaient autour de la pataugeoire avec un soleil de plomb sur la tête. Mais peut-être qu'il y a des arrangements qui peuvent être faits. Et il y a certains types de personnes qui préfèrent aller s'asseoir au parc, causer plutôt que d'avoir des activités. Donc, il faut prévoir aussi des lieux comme ceux-là.

3455 Alors, voilà quelques éléments. Je pense qu'on a été un petit peu plus loin dans notre mémoire, et de dire que j'insiste, moi, sur le fait que la participation et la consultation, j'y crois profondément. Je pense que, même si on n'est pas des spécialistes, on s'aperçoit que tout le monde a quelque chose à dire. Et on l'a fait avec des groupes de femmes de base, de centres de femmes qui sont collées à leur vie quotidienne et on est allés chercher chez elles 3460 quels étaient leurs besoins et elles ont beaucoup de choses à dire.

3465 On a fait même une présentation au maire de Montréal, qui a été assez étonné du côté concret. Il se disait: «Les femmes, elles nous arrivent avec des grands discours, des grandes philosophies», mais je pense qu'on est aussi très concrètes. Et je crois à la consultation où on peut aller chercher, même s'il y a beaucoup de choses qui se répètent, c'est quand même des consensus qui se dégagent. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3470 Merci, Madame. Je suis entièrement d'accord avec vous, ça fait vingt ans que je fais de la consultation publique et je crois beaucoup à l'expertise des gens du milieu.

 Alors, je pense que depuis 1978, le Québec consulte. Oui, on a une culture de consultation et je pense que les gens ne veulent pas se faire imposer des choses, ils aiment
3475 être consultés. Je suis d'accord avec vous.

 On a plusieurs sujets à aborder avec vous, malgré l'heure tardive. Mais, nous, on est encore tout réveillés.

3480 La première, naturellement, c'est l'habitation. Vous faites une proposition au niveau des moyens qu'il faudrait augmenter pour permettre aux familles d'avoir plus d'accès à la propriété. Nous en avons discuté dans une rencontre technique avec la Ville comment on pourrait aborder ça.

3485 Je voulais savoir si, pour vous, vous avez une proposition concrète. Est-ce que c'est d'augmenter le pourcentage des familles qui pourraient avoir accès à la propriété? Est-ce que vous voulez une législation contraignante? Qu'est-ce qui a été discuté parmi vous pour arriver à cette recommandation-là?

3490 **Mme NICOLE BOILY :**

 On est une ville de locataires et on se dit que: «Le plus possible si on peut permettre à des familles de pouvoir accéder à la propriété.» Parce que souvent les jeunes familles s'en vont en banlieue parce qu'elles souhaitent être propriétaires et que ça leur est impossible sur
3495 le territoire de la Ville de Montréal. Je pense qu'il y a, si on pense aux familles...

 Et pour moi, je pense aussi à des jeunes familles parce que c'est... et quand on ciblait les jeunes dans le projet de plan d'action, c'est quand même important que ces plans d'action là doivent s'adresser à des jeunes. Bien sûr qu'il y a des aspects qui touchent les
3500 personnes qui avancent en âge, mais il faut penser aux jeunes familles.

 Ce qui est difficile, c'est le premier achat et c'est certainement une des choses auxquelles il faudrait penser, des programmes qui soient plus généreux. Il y a des choses comme, par exemple, diminution de taxes pour un an ou pour deux ans. Il y a plusieurs
3505 solutions. On ne les a pas toutes explorées, mais on se dit: «Il faudrait les explorer.» On n'est pas des spécialistes non plus dans ces domaines-là, mais on se dit: «Il faut que pour le premier achat, la première maison, il faut quand même aider, être une certaine aide en trouvant les moyens.»

3510 Il y a eu, il y a un certain nombre d'années, c'était à la fin des années 70, début des

3515 années 80, le gouvernement provincial avait mis sur pied un programme qui était assez généreux, qui avait donné des résultats importants pour permettre l'accès à la propriété. Alors il y a Montréal, mais il y a, bien sûr, parce qu'on est bien conscients que ça ne peut pas être simplement la Ville de Montréal, donc il y aurait certainement des façons de pouvoir favoriser davantage. Et on s'est aperçus qu'à chaque fois qu'on met des programmes de cette nature-là, qui permettent davantage l'accès ou qui favorisent l'accès, que ça donne des résultats.

3520 Mais je voudrais quand même dire qu'il restera toujours beaucoup de Montréalais et de Montréalaises qui seront des locataires et que, tout autant on favorise l'accès à la propriété, mais tout autant il va falloir développer davantage de logements abordables à Montréal, et qu'il y a des programmes mixtes où il y a du financement au privé mais avec des contraintes pour un pourcentage et pour développer davantage de mixité au niveau de l'habitation, et qui permettront à ce moment-là de développer des logements abordables et
3525 des grands logements. Ça, il y a une pénurie énorme de grands logements.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laurent.

3530 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Je vois que c'est un des mémoires qui a le plus circonscrit le plan. Donc, à cet effet-là, vous avez fait des interventions en disant qu'il n'y aura pas d'indicateurs ou il n'y a pas
3535 d'indicateurs pour pouvoir évaluer...

Mme NICOLE BOILY :

Pas suffisamment en tout cas.

3540 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Oui, c'est ça. Juste pour vous entendre élaborer là-dessus, parce que c'est un point de préoccupation aussi pour moi, donc qu'est-ce qui vous a amenés... bien, c'est sûr qu'il n'y
3545 en a pas, mais il y a les chantiers. Donc, comment est-ce que vous voyez ça?

Je pense que vous avez même fait des propositions que ça soit un petit peu plus à long terme. Parce que le terme d'un an, 2007-2008, vous avez vu que ce n'était pas assez représentatif. Donc, juste élaborer pour nous.

3550 **Mme NICOLE BOILY :**

Oui. Ce qui nous avait aussi frappés, on l'a souligné dans le mémoire, c'est qu'un

3555 plan d'action pour 2008-2009, vraiment je ne vois pas comment on pourrait arriver à vraiment avoir des réalisations. Donc, pour nous, il faut effectivement que ce soit sur un peu plus long terme et qu'on se donne des objectifs précis.

3560 Je vous dirais que c'est un exercice qu'on avait développé aussi au moment de... parce qu'il y a eu le développement d'une politique et de mesures pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et c'est peut-être le reproche qu'on pouvait faire. Il faut qu'on se donne un temps.

3565 On l'a demandé en habitation aussi vers combien on peut aller. Il y a ce qui a été fait. Il y a un certain nombre d'objectifs pour certains programmes. Mais il y a des programmes pour lesquels il reste qu'on est un peu plus dans le vague, que ce soit pour l'habitation ou que ce soit dans d'autres domaines. Parce qu'il nous apparaît que quand on n'est pas capable de se fixer un certain nombre d'objectifs... et ça va valoir pour les arrondissements aussi tout autant.

3570 Une planification demande à ce qu'on se fixe un certain nombre d'objectifs, et c'est dans ce sens-là. Ce n'est pas à nous de les fixer, on n'a pas les compétences, les données pour le connaître, mais il est certain que les services concernés peuvent dans beaucoup de domaines, que ce soit dans l'habitation, dans le transport.

3575 Dans le transport, on est peut-être allé un peu plus loin avec le Plan de transport qui est sur la table actuellement. Mais qu'on se fixe des cibles et qu'on se donne des objectifs, un calendrier et ça permettra d'évaluer aussi les résultats obtenus. Autrement, on reste un peu dans le vague. On voit mal comment les choses ont pu évoluer.

3580 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3585 Au sujet de l'analyse différenciée selon les sexes, à votre connaissance, est-ce que cette approche est employée quelque part dans l'administration municipale actuellement ou est-ce que c'est une approche complètement non employée jusqu'à maintenant à Montréal?

3590 **Mme NICOLE BOILY :**

3595 Ce n'est pas très développé. Il y a eu quelques projets pilotes. De toute façon, il va falloir commencer par, dans tous les secteurs, pouvoir avoir au moins des données statistiques. Dans certains secteurs, on n'a pas les données. On n'a pas toujours les données statistiques selon les sexes. Alors, comment pouvons-nous faire l'analyse si on n'a pas ces données-là. Et c'est sur du long terme. Ça ne peut pas être d'un jour à l'autre.

On sait que, au niveau du fédéral, ils ont mis en place des programmes et de ces analyses.

3600 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

C'était ma prochaine question justement, s'il y avait d'autres instances gouvernementales qui ont commencé à travailler avec cette approche.

3605 **Mme NICOLE BOILY :**

3610 Au niveau fédéral ou dans la fonction publique fédérale, il y a eu beaucoup de travail qui a été fait en ce sens-là, beaucoup de formation, parce qu'il faut sensibiliser à cette réalité-là. Tout le monde va y gagner. Si on a une approche différenciée, tout le monde va y gagner, que ce soit les hommes ou que ce soit les femmes. Et ça peut nous amener à des décisions qui sont beaucoup plus en relation avec la réalité qui est vécue.

3615 Au gouvernement du Québec, on commence tout simplement. On a dans des pays européens et particulièrement, c'est toujours la même chose, c'est dans les pays nordiques où on retrouve des avancées plus importantes à cet égard-là. Il y a toutes sortes... on peut voir que même économiquement, il y a...

3620 Par exemple, je peux vous donner un exemple. Ça a été fait au niveau du ministère des Affaires sociales. On peut le voir dans un sens féministe, on peut le voir dans un sens social, on peut le voir dans un sens économique. Mais au ministère des Affaires sociales, à un moment donné, ils ont fait une étude: «Est-ce qu'on va faire davantage de vasectomies ou bien de ligatures de trompes?» Ils ont fait toute l'analyse. Combien il y en a dans les vasectomies? Combien il y a de ligatures?» Il y a eu toute une analyse qui a été faite. Après ça, on a fait une analyse économique, et on a dit: «Si on le regarde sur le plan économique, on va aller davantage vers la vasectomie, ça coûte moins cher et il y a moins d'impact, même au niveau social et au niveau de la santé et tout ça.»

3630 Alors, on peut le voir sous différentes facettes mais, de toute façon, on va y gagner, tout le monde va y gagner.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3635 Je vais changer de sujet. Votre recommandation 9 suggère, entre autres, de rendre plus sécuritaire les pistes cyclables. Est-ce que les tunnels dans les pistes cyclables posent un problème particulier de sécurité à Montréal? Est-ce que c'est un problème qui est répandu à Montréal?

Mme NICOLE BOILY :

3640 Ça a été étudié cette chose-là dans les années 90. Parce que vous savez qu'il y avait un programme, qui s'appelait le Programme famille-ville, qui a mis beaucoup d'énergie sur toute la question de sécurité et on a développé les marches exploratoires qui permettaient de voir... on amène les gens et on regarde ce qui peut être inquiétant, pas inquiétant, qu'est-ce qui peut être changé. Alors, ces marches exploratoires, et je vous dirais que ça a été
3645 répandu de façon internationale maintenant parce que ça a été développé ici à Montréal.

 Alors, ça a été un problème mais on a changé... par exemple, je sais que dans certains tunnels, au lieu d'avoir des balustrades qui étaient en ciment, on a fait des balustrades qui étaient beaucoup plus fines, ou la vue, on a changé les éclairages. Donc, il
3650 y a encore du travail à faire, mais je dois dire que ça a été assez bien développé.

 Ce qui arrive maintenant, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui sont... les grandes artères, ça reste la ville centrale qui s'en occupe. Mais il y a quand même, des fois, des secteurs où c'est les arrondissements et je dirais que, parfois dans les arrondissements, il y
3655 a une moins grande sensibilité. Parce que s'est développé quand même à Montréal, au niveau central, des équipes où il y avait des personnes très qualifiées qui essaient pour faire cette sensibilité-là.

 Je pense que c'est un problème, ça reste un problème dans certains secteurs, mais il
3660 y a eu un effort qui a été fait. Mais on devrait le poursuivre peut-être encore avec plus d'existence.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3665 Ma dernière question ou commentaire. Je suis étonnée d'entendre que le programme *Entre deux arrêts* ne se poursuit pas. Je suis très étonnée d'entendre ça.

Mme NICOLE BOILY :

3670 Oui. Alors, ça a été très popularisé. Puis il y avait des affiches dans les autobus et, à un moment donné, les affiches ont disparu. Certains chauffeurs acceptent, d'autres chauffeurs refusent.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3675 Pourquoi?

Mme NICOLE BOILY :

3680 Parce que ça les embête.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Est-ce qu'on sait pourquoi ça les embête? Est-ce qu'il y a une raison?

3685 **Mme NICOLE BOILY :**

Parce que ça les retarde. Vous savez, ils sont chronométrés. Tel segment, ça doit être fait en tant de minutes et tant de minutes.

3690 Alors, on a eu des contacts, nous, même avec le syndicat des... parce qu'on a une membre du conseil qui est une vice-présidente à la FTQ et qui a pris contact avec le président du syndicat des chauffeurs, et on est en train de vouloir rétablir ça. Mais on voudrait que la Ville puisse aussi pousser sur la STM pour... je ne dirais pas qu'il a été totalement abandonné, mais presque. C'est comme si c'était... et quand on en parle à un certain
3695 nombre de gens, ils l'ignorent.

Donc, il faudrait faire une promotion et aussi davantage le faire voir aux chauffeurs. Et s'il faut, bien, avoir une certaine souplesse le soir ou à d'autres moments pour permettre de poursuivre ça. Parce que ça avait été quelque chose d'important et rassurant pour les
3700 personnes. Parce que ça pourrait aussi servir à... et on pourrait à un moment donné l'étendre le jour à des personnes à mobilité réduite. Donc, il y a... voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3705 J'aurais une dernière question. Ça a rapport aussi au transport.

Vous parlez à la recommandation 8.2 que le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire devrait être une référence de base pour l'aménagement aux abords des métros, des trains de banlieue, des points d'embarquement pour les services
3710 d'autobus.

Quand on regarde le guide pour le métro, entre autres, on parle quand même de choses assez simples qui n'exigeraient pas de gros investissements, mais on parle aussi quand même d'aménager les sorties de métro à ce qu'elles mènent sur des rues principales, tout ça. Si on l'étudie attentivement, on voit qu'il y a quand même un besoin d'investissement
3715 assez important.

Pour vous, est-ce que vous avez regardé un petit peu la priorisation de ces choses-là?

3720

Mme NICOLE BOILY :

Moi, je pense, d'abord dans la priorisation, c'est de voir les endroits qui sont les

3725 plus dangereux. Je pense, par exemple, il y a une sortie de métro dans le sud-ouest, on nous en a parlé en particulier. Il y aurait peut-être à revoir dans chacun des arrondissements quels sont les lieux qui sont les plus, qui, en tout cas, donnent un aspect de danger plus grand.

3730 Il y a des choses qui peuvent être faites. Donc, à ce moment-là, ce serait de prioriser ceux où c'est moins bien aménagé et de commencer par un certain nombre de... il y a l'éclairage, par exemple, qui est majeur, l'éclairage.

3735 Pour tout ce qui est le centre ici surtout vers le Vieux-Montréal, il y a eu un effort absolument extraordinaire qui a été fait pour l'aménagement. Tout autour du square Viger, tout le projet qui est autour de ça, c'est vraiment de façon très scientifique où tout a été étudié.

3740 Mais on investit souvent, et je peux le comprendre du côté Vieux-Montréal ou centre-ville, où il y a davantage de touristes, où il y a le milieu des affaires et tout ça, mais on laisse de côté parfois certains secteurs de la ville où peut-être qu'il y aurait des aménagements aussi à faire.

3745 On ne manque pas de techniques, on ne manque pas de savoir-faire ici à la Ville pour le faire. C'est sûr qu'on manque d'argent. Mais peut-être qu'il y a des priorités à faire. On sait qu'on ne peut pas tout faire en même temps, mais au moins qu'on amorce les choses.

3750 Il y a certaines choses qui coûteraient moins cher. De baisser, par exemple, des arbustes. Des fois, il y a des arbustes qui sont trop hauts où les gens peuvent se cacher ou en tout cas qui donnent un sentiment d'insécurité, et il y aurait moyen, il y a des choses qui se font relativement.

3755 Et c'est ça, c'est quand on planifie. Et on revient à ce qu'on disait tout à l'heure, en planifiant, en se donnant des objectifs mesurables pour faire en sorte qu'on avance. C'est sûr que c'est sur du long terme ça aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment, Madame Boily.

3760 Alors, on lève la séance. On reprend nos travaux demain, à 19 h,

3765 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3770

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3775